

**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-079		
OBJET		
Vote BP 2021 ENVIRONNEMENT		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
19	0	15
CONVOCAION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le Conseil de la Communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » issu du renouvellement est assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOGASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

Etaient absents :

Procuration : PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Vu les lois n°82-213 du 2 mars 1982,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable,  
Vu les dispositions codifiées dans le CGCT,

**M. le Président** propose aux membres du Conseil, le budget primitif 2021, incluant le résultat de l'année 2020 et suite au vote du Compte Administratif 2020.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	6 924 688	6 924 688
Section d'investissement	1 720 917	1 720 917

Soit un budget en équilibre d'investissement, après intégration des reports, prise en compte du résultat de l'exercice précédent suite aux délibérations précédentes, et en équilibre sur la section de fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-079-BF  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

Où l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire  
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire 19 voix pour et 15 abstentions  
Mmes et MM. BOYER Sylviane CAMAIONE Alberto (avec procuration ROLLAND Roger) CIMINO Audrey DEYDIER Hélène DONADA Gilles FOGASSE Mireille MOURET Maurice PERIGNON Marie France (avec procuration ROUVIER Yvette) SOULIER Max THIEULOY Marie Pierre VIDAL Stéphane SANCHEZ Julien ( avec procuration de PERIGNON Jean Pierre) :

☛ **Vote** le budget « ENVIRONNEMENT » de 2021 comme présenté ci-dessus.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.  
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le



**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-076		
OBJET		
Vote BP THD 2021		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCACTION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Étaient présents : Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FUGASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

Procuration : PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Vu les lois n°82-213 du 2 mars 1982,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable,  
Vu les dispositions codifiées dans le CGCT,

M. le Président propose aux membres du Conseil le budget primitif 2021, incluant le résultat de l'année 2020 et suite au vote du Compte Administratif 2020,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	57 264	57 264
Section d'investissement	124 809	124 809

Soit un budget en équilibre d'investissement, après intégration des reports, prise en compte du résultat de l'exercice précédent et suite aux délibérations précédentes, et en équilibre sur la section de fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-076-BF  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

Où l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

Vote le budget « BP THD » de 2021 comme présenté ci-dessus.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

*Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

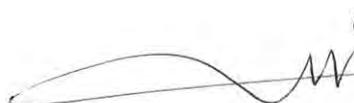
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le



15 AVR. 2021



**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-075		
OBJET		
Vote BP 2021 SPANC		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCAION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

**Etaient présents :** Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etaient absents :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Vu les lois n°82-213 du 2 mars 1982,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable,  
Vu les dispositions codifiées dans le CGCT,

**M. le Président** propose aux membres du Conseil le budget primitif 2021, incluant le résultat de l'année 2020 et suite au vote du Compte Administratif 2020.

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	49 630	82 913	33 283
Section d'investissement	0	0	0

Soit un budget en suréquilibre en section de fonctionnement, après intégration des reports, prise en compte du résultat de l'exercice précédent suite aux délibérations précédentes.

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-075-BF  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

**Où l'exposé de Monsieur le Président,**  
**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

• **Vote** le budget « SPANC » de 2021 comme présenté ci-dessus.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.  
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**15 AVR. 2021**

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le




**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-072		
OBJET		
Vote BP 2021 MERARDE		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCAION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

**Etaient présents :** Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etaient absents :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

**Vu** les lois n°82-213 du 2 mars 1982,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable applicable,

**Vu** les dispositions codifiées dans le CGCT,

**M. le Président** propose aux membres du Conseil le budget primitif 2021, incluant le résultat de l'année 2020 et suite au vote du Compte Administratif 2020.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 843 754	2843 754
Section d'investissement	2 843 744	2 843 744

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-072-BF  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

Soit un budget en équilibre d'investissement, après intégration des reports, prise en compte du résultat de l'exercice précédent suite aux délibérations précédentes, et en équilibre sur la section de fonctionnement.

**Où l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité**

☛ **Vote** le budget « ZAE MERARDE » de 2021 comme présenté ci-dessus.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le




**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	30	33
QUESTION N°		
21-056		
OBJET		
Budget annexe ENVIRONNEMENT approbation du compte administratif 2020		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
18	15	0
CONVOCACTION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes «Beaucaire Terre d'Argence» étant assemblé en session ordinaire, au siège de la communauté à Beaucaire, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Giles DUMAS, élu par le Conseil pour le vote du Compte Administratif

Etaient présents : Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

Etaient absents :

Procuration : PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

M. le Président présente aux membres du Conseil le compte administratif 2020 du budget annexe ENVIRONNEMENT identique au compte de gestion dressé par le Trésorier. Il s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT /SOLDE
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Fonctionnement	6 548 489,81	6 610 245,02	61 755,21
Investissement	435 752,70	1 104 702,81	668 950,11
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>			
Résultat de fonctionnement n-1		200 143,34	261 898,55
Résultat d'investissement n-1	- 227 352,49		441 597,62

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-056-B  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

**Où l'exposé du Président,**

le Président sort de la salle pour que le Conseil puisse délibérer.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire 18 voix pour et 15 contre Mmes et MM. BOYER Sylviane CAMAIONE Alberto (avec procuration ROLLAND Roger) CIMINO Audrey DEYDIER Hélène DONADA Gilles FOUASSE Mireille MOURET Maurice PERIGNON Marie France (avec procuration ROUVIER Yvette) SOULIER Max THIEULOY Marie Pierre VIDAL Stéphane SANCHEZ Julien ( avec procuration de PERIGNON Jean Pierre) :**

• **Approuve** le compte administratif 2020 du budget annexe ENVIRONNEMENT identique au compte de gestion dressé par le Trésorier.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.  
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ

15 AVR. 2021



Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le



**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	30	33
QUESTION N°		
21-055		
OBJET		
Budget annexe PORTS approbation du compte administratif 2020		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
18	15	0
CONVOCAION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes «Beaucaire Terre d'Argence» étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Gilles DUMAS, élu par le Conseil pour le vote du Compte Administratif

Etaient présents : Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

Etaient absents :

Procuration : PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance ....

M. le Président présente aux membres du Conseil le compte administratif 2020 du budget annexe PORTS DE PLAISANCE identique au compte de gestion dressé par le Trésorier. Il s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT /SOLDE
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Fonctionnement	367 336,22	658 836,07	291 499,85
Investissement	416 719,13	413 492,30	- 3 226,83
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>			
Résultat de fonctionnement n-1		+55 523,49	+ 347 023,34
Résultat d'investissement n-1	- 302 866,58		- 306 093,41

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-055-BF  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

Où l'exposé du Président,

Le Président sort de la salle pour que le Conseil puisse délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire 18 voix pour et 15 contre Mmes et MM. BOYER Sylviane CAMAIONE Alberto (avec procuration ROLLAND Roger) CIMINO Audrey DEYDIER Hélène DONADA Gilles FOUASSE Mireille MOURET Maurice PERIGNON Marie France (avec procuration ROUVIER Yvette) SOULIER Max THIEULOY Marie Pierre VIDAL Stéphane SANCHEZ Julien ( avec procuration de PERIGNON Jean Pierre) :

«Approuve le compte administratif 2020 du budget annexe PORTS DE PLAISANCE identique au compte de gestion dressé par le Trésorier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ



Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le



**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-042		
OBJET		
Budget annexe THD approbation du compte de gestion 2020		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCAION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

**Etaient présents :** Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etaient absents :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

**Vu** le budget primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats,

**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2020 accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Considérant** que le compte de gestion 2020 dressé par M. le Receveur est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

**Où l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :**

☛ **Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2020, dressé par M. le Receveur, annexé à la présente délibération et donne quitus au Trésorier.

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-042-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

*Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire*

*Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ

15 AVR. 2021



Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le



**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-041		
OBJET		
Budget annexe SPANC approbation du compte de gestion 2020		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCACTION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

**Etaient présents :** Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOGASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etaient absents :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

**Vu** le budget primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats,

**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2020 accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Considérant** que le compte de gestion 2020 dressé par M. le Receveur est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

**Oùï l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :**

**Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2020, dressé par M. le Receveur, annexé à la présente délibération et donne quitus au Trésorier.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ



**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-038		
OBJET		
Budget annexe ZI BROUSSAN approbation du compte de gestion 2020		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCAION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

**Etaient présents :** Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etaient absents :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

**Vu** le budget primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats,

**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2020 accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Considérant** que le compte de gestion 2020 dressé par M. le Receveur est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

**Où l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :**

☛ **Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2020, dressé par M. le Receveur, annexé à la présente délibération et donne quitus au Trésorier.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

*Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire*

*Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

**15 AVR. 2021**

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ




**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
34	30	33
QUESTION N°		
21-052		
OBJET		
Budget annexe SPANC approbation du compte administratif 2020		
ONT VOTE		
<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abs.</i>
18	0	15
CONVOCAION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes «Beaucaire Terre d'Argence» étant assemblé en session ordinaire, au siège de la communauté à Beaucaire, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Gilles DUMAS, élu par le Conseil pour le vote du Compte Administratif

**Etaient présents :** Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUGASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etaient absents :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

**M. le Président** présente aux membres du Conseil le compte administratif 2020 du budget annexe SPANC identique au compte de gestion dressé par le Trésorier. Il s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT /SOLDE
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Fonctionnement	42 414,42	47 868,00	5 453,58
Investissement	0	0	0
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>			
Résultat de fonctionnement n-1	0	+39 517,07	+ 44 970,65
Résultat d'investissement n-1			

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-052-BF  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

**Où l'exposé du Président,**

Le Président sort de la salle pour que le Conseil puisse délibérer.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire 18 voix pour et 15 abstentions Mmes et MM. BOYER Sylviane CAMAIONE Alberto (avec procuration ROLLAND Roger) CIMINO Audrey DEYDIER Hélène DONADA Gilles FOUGASSE Mireille MOURET Maurice PERIGNON Marie France (avec procuration ROUVIER Yvette) SOULIER Max THIEULOY Marie Pierre VIDAL Stéphane SANCHEZ Julien ( avec procuration de PERIGNON Jean Pierre) :**

☛ **Approuve** le compte administratif 2020 du budget annexe SPANC identique au compte de gestion dressé par le Trésorier.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.  
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

**Séance du 12 Avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-086		
OBJET		
Mise à jour des statuts du syndicat mixte du SCOT SUD GARD		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCACTION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

Etaient absents :

Procuration : PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2002-247-2 du 4 septembre 2002 fixant le périmètre du schéma de cohérence territoriale du Sud du Gard ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2002-298-6 du 25 octobre 2002 portant création du syndicat mixte du SCOT du Sud du Gard ;

Vu la délibération du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard N° 2021-02-16-04d modifiant les statuts du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard ;

Vu la demande du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard de proposer à l'Assemblée délibérante de chaque EPCI constitutif du Syndicat Mixte d'approuver la modification des statuts relative aux mises à jour des articles suivant le Code de l'urbanisme et du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Président informe que le Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard a procédé à une mise à jour de ses statuts par délibération n° 2021-02-16-04d portant notamment sur des références aux articles du Code de l'urbanisme, du Code général des collectivités territoriales et enfin l'élargissement de la participation consultative aux personnes publiques associées. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

Article Unique : Approuve les statuts modifiés du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

*Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire*

Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ




**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-085		
OBJET		
Signature de la convention d'adhésion au programme petites villes de demain		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCATION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

**Etaient présents :** Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etaient absents :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Monsieur le Président expose membre du conseil de communauté que les communes de Beaucaire, Bellegarde et la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence ont fait acte de candidature au programme petites villes de demain au cours du mois de novembre 2020.

Monsieur le Préfet de Région par décision du 18/12/2020 a accepté et labellisé les candidatures que nous avons présentées ensemble.

La convention d'adhésion formalise l'organisation qui sera mise en place et les mesures de coopération entre les deux communes, la Communauté de Communes, l'Etat, la Banque des Territoires, l'ANAH, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes, le département du Gard et la région Occitanie.

La communauté assurera l'ingénierie de ce programme en procédant au recrutement d'un chef de projet histoire chargée de participer à la conception du projet les communes concernées, de piloter et coordonner le programme d'actions et d'animer mobiliser le réseau des partenaires. Ce chef de projet bénéficiera de co-financement de l'Etat.

L'initiative petite ville de demain s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants ayant des fonctions de centralité et montrant des signes de vulnérabilité, avec objectif de conforter leur rôle de centralité, de renforcer le maillage territorial et leur permettre de faire face aux enjeux démographiques économiques ou sociaux à venir.

Ce programme prévoit la formalisation d'une opération de revitalisation du territoire ORT, dans un délai de 18 mois.

Entre autres éléments pouvant être proposés au titre de l'ORT, on peut citer l'implantation d'une structure micro folie, le recyclage de friches urbaines et industrielles, la rénovation énergétique des bâtiments privés, la mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial, le développement de l'usage du vélo, la prolongation de la durée de l'OPAH RU en cours sur la CCBTA, le soutien de la banque des territoires pour l'obtention d'un prêt de renouvellement urbain la création de sociétés porteuses de projet de revitalisation, l'implantation d'une maison France services, l'accueil d'un tiers lieu de formation numérique, la rénovation de bâtiments publics etc.

Propose aux membres du conseil d'approuver la convention d'adhésion telle que mentionnée ci-dessus, le portage de l'ingénierie par la communauté et d'autoriser monsieur le président ou un vice-président à signer ladite convention en cours de finalisation avec l'Etat.

**Où l'exposé du Président**  
**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :**

Article 1 : Approuve le projet de convention d'adhésion telle que mentionnée ci-dessus et le portage de l'ingénierie par la communauté,

Article 2 : Autorise Monsieur le Président ou un Vice-Président à signer la version finale de ladite convention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.  
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

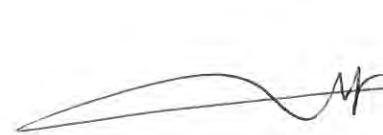
*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

15 AVR. 2021

*A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ*

*Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le*

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-085-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021



**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-070		
OBJET		
BUDGET SPANC Admission en non valeur		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
19	0	15
CONVOCAION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,,

Etaient présents : Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

Etaient absents :

Procuration : PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par la comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Des titres de recettes sont remis à l'encontre des redevables concernant la taxe sur la fosse septique pour des sommes dues sur le budget du SPANC la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Où l'exposé du Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire 19 voix pour et 15 abstentions Mmes et MM. BOYER Sylviane CAMAIONE Alberto (avec procuration ROLLAND Roger) CIMINO Audrey DEYDIER Hélène DONADA Gilles FOUASSE Mireille MOURET Maurice PERIGNON Marie France (avec procuration ROUVIER Yvette) SOULIER Max THIEULOY Marie Pierre VIDAL Stéphane SANCHEZ Julien ( avec procuration de PERIGNON Jean Pierre) :

**Article 1** : d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 111,00 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public.

Nom du Redevable : DIDELOT GASTON

Année	N° Titre	Montant	Nature de la recette
2011	R1-241	38,00 €	Taxe fosse septique
2012	R1-267	38,00 €	Taxe fosse septique
2013	R1-452	35,00 €	Taxe fosse septique
	<b>TOTAL</b>	<b>111,00 €</b>	

**Article 2** : Les sommes nécessaires seront à prévoir au chapitre 65, article 6541 sur le budget du SPANC.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.  
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ



15 AVR. 2021

Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-070-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
<b>21-068</b>		
OBJET		
Vote du taux de TEOM 2021		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCAION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

Etaient absents :

Procuration : PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil la volonté de maîtriser le coût du service Ordures Ménagères, déchèteries du taux de la Taxe Ordures Ménagères.

Rappelle que de 2011 à 2013 le taux était de 14,73 % sur le territoire de l'intercommunalité. En 2014, ce taux a été diminué de 1 % pour atteindre 14,58 %. Cette diminution a été rendue possible grâce aux efforts réalisés sur la réorganisation des tournées depuis 2010. De plus, la livraison du quai de transfert de Fourques fin 2013 et la mise à disposition des ateliers intercommunaux en 2014 ont contribué à l'amélioration des conditions de collecte. Ce qui a permis de fixer le taux de 2015 à 14,29 %.

La mise en place de nouveaux procédés de collecte en 2016 tels que le développement de l'apport volontaire et la collecte à l'aide d'un grappin, conjointement à un travail d'optimisation des tournées a permis de réduire le taux 2016 à 14,15 % et de le stabiliser de 2017 jusqu'en 2020.

Monsieur le président expose aux membres du conseil que l'évolution de la taxe général ses activités polluantes TGAP que la communauté de communes doit acquitter connaît chaque année une évolution importante.

Elle était de 24 € HT par tonne en 2019, 25€ HT en 2020 , 37€ HT en 2021, 45 € HT en 2022 , 52 €HT en 2023, 59€ HT en 2024 et 65€ HT en 2025. La TGAP sur le tonnage incinéré progresse aussi et passe de 3 € HT en 2020 à 8 € HT en 2021, 11€ HT en 2022 et 15€ HT en 2025.

Cette forte augmentation de la TGAP associée à une évolution du coût du traitement des déchets ménagers rend impossible le maintien du taux à son niveau actuel. Cette taxe que nous devons payer à l'Etat est trop importante et nous sommes dans l'obligation de la répercuter sur notre taux de taxe ordures ménagères.

Monsieur le Président propose de fixer le taux à 14,73 % pour 2021 qui correspond au taux en vigueur en 2013.

**Où l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

☛ **Décide de fixer pour 2021 le taux de TEOM à 14,73 %.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ



*[Signature]* 15 AVR. 2021

**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-067		
OBJET		
Vote des taux CFE, TH, FNB 2021		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCAION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaients présents : Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

Etaients absents :

Procuration : PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Monsieur le Président rappelle que depuis la suppression de la taxe professionnelle la Communauté de Communes vote le taux au titre de la Taxe d'Habitation, le Foncier non bâti, le foncier bâti et la Cotisation Foncière des entreprises.

Dit que depuis 2012 les taux sont les suivants :

Taxe Habitation : 10.44 %  
Foncier Non Bâti : 2.73 %  
Foncier Bâti : néant  
Cotisation Foncière des Entreprises : 33.22 %

Propose pour 2021 de maintenir les taux en vigueur sur l'ensemble des taxes relevant du ressort de la Communauté de Communes soit TH 10.44 %, FNB 2.73 %, FB néant, CFE 33.22 %.

Oui l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

☛ Décide de maintenir les taux en vigueur sur l'ensemble des taxes relevant du ressort de la Communauté de Communes soit TH 10.44 %, FNB 2.73 %, FB néant, CFE 33.22 %.

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-067-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.  
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ



Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le

**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
<b>21-069</b>		
<b>OBJET</b>		
Subventions 2021		
<b>ONT VOTE</b>		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
<b>CONVOCAION</b>		
06/04/2021		
<b>DEPOT EN PREFECTURE</b>		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

Etaient absents :

Procuration : PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**  
**Vu la compétence développement économique de la CCBTA et la loi NOTRe,**  
**M. le Président propose d'attribuer les subventions suivantes :**

➤ Aux organismes suivants :

Article	Fonction	Désignation	Montant
657364	95	SPIC Office de Tourisme	312 105 €
6574	52	MLI : Politique de la Ville	11 000 €
6574	020	Association Une Autre Chance	8 500 €
6574	020	Association Beaucaire FUTSAL	1 000 €
657362	52	Chantier Insertion Fourques	23 318 €
6574	909	Plateforme Initiative Locale « Initiative Gard »	12 510 €
<b>TOTAL GENERAL :</b>			<b>368 433 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-069-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

**Oui l'exposé du Président,**  
**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :**

Article 1) L'attribution des subventions ci-dessus énumérées est approuvée.  
Article 2) Les crédits sont prévus au budget principal 2021.  
Article 3) Monsieur Le Président est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.  
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ



Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le



**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-065		
OBJET		
BUDGET ENVIRONNEMENT Provision LITIGE SRE /ECOVAL pour VNC		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
19	0	15
CONVOCAION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ

Etaients présents : Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUGASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

Etaients absents :

Procuration : PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

**Monsieur Le Président** propose au conseil de délibérer pour inscrire à présent au budget, une nouvelle provision à hauteur de 100 000 €.

**Monsieur Le Président** expose aux membres du conseil, qu'en vertu du principe comptable de prudence posé par l'instruction budgétaire et comptable M14, les collectivités doivent comptabiliser toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée.

Les provisions permettent ainsi de constater un risque ou une charge probable.

Un risque probable concernant un litige entre le syndicat Sud Rhône Environnement et la société Ecoval 30 correspondant à la Valeur Nette Comptable des immobilisations sur le site de traitement, nous contraint à constituer une provision pour risque contentieux.

En effet, la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence étant adhérente au syndicat Sud Rhône Environnement et conformément au principe rappelé ci-dessus il semble nécessaire de prévoir une provision afin de comptabiliser le risque financier visant à couvrir une éventuelle charge résultant de ce litige.

Cette provision a un caractère provisoire et doit être réajustée en fonction des variations des risques et charges.

Propose de commencer à provisionner à compter de cette année à hauteur de 100 000 € ,

**Où l'exposé du Président**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire 19 voix pour et 15 abstentions Mmes et MM. BOYER Sylviane CAMAIONE Alberto (avec procuration ROLLAND Roger) CIMINO Audrey DEYDIER Hélène DONADA Gilles FOUGASSE Mireille MOURET Maurice PERIGNON Marie France (avec procuration ROUVIER Yvette) SOULIER Max THIEULOY Marie Pierre VIDAL Stéphane SANCHEZ Julien ( avec procuration de PERIGNON Jean Pierre) :

**Article 1) Décide** la constitution de provisions à hauteur de 100 000 € au budget primitif 2021 du service Environnement.

**Article 2) précise** que la somme sera provisionnée à l'article 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges » fonction 812

**Article 3) la présente** délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 4) Autorise** Monsieur Le Président à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

*Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire*

Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ



15 AVR. 2021

Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-065-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
<b>21-066</b>		
OBJET		
<b>BUDGET ENVIRONNEMENT</b> Provision n°4 LITIGE SRE /ECOVAL		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
19	0	15
CONVOCAION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ

Etaient présents : Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

Etaient absents :

Procuration : PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

**Monsieur Le Président** expose aux membres du conseil, qu'en vertu du principe comptable de prudence posé par l'instruction budgétaire et comptable M14, les collectivités doivent comptabiliser toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée.

Les provisions permettent ainsi de constater un risque ou une charge probable.

Un risque probable concernant un litige entre le syndicat Sud Rhône Environnement et la société Ecoval 30 correspondant à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) nous contraint à constituer une provision pour risque contentieux.

En effet, la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence étant adhérente au syndicat Sud Rhône Environnement et conformément au principe rappelé ci-dessus il semble nécessaire de prévoir une provision afin de comptabiliser le risque financier visant à couvrir une éventuelle charge résultant de ce litige.

Cette provision a un caractère provisoire et doit être réajustée en fonction des variations des risques et charges. Le risque pour la CCBTA est évalué à 330 000 €

Par délibération n° 19-054 du 18 mars 2019, le conseil a voté la constitution d'une provision à hauteur de 120 000 €, n° 19-136 du 9 décembre 2019 constitution d'une nouvelle provision de 100 000 €, n° 20-110 du 20 juillet 2020 un complément de provision à hauteur de 60 000 € concernant le litige SRE ECOVAL,

Monsieur Le Président propose pour le BP 2021 de constituer une dernière provision d'un montant de 50 000 €, par débit du 6815 afin de constater un risque probable concernant le litige SRE ECOVAL, au titre de la TGAP.

**Où l'exposé du Président**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire 19 voix pour et 15 abstentions Mmes et MM. BOYER Sylviane CAMAIONE Alberto (avec procuration ROLLAND Roger) CIMINO Audrey DEYDIER Hélène DONADA Gilles FOUASSE Mireille MOURET Maurice PERIGNON Marie France (avec procuration ROUVIER Yvette) SOULIER Max THIEULOY Marie Pierre VIDAL Stéphane SANCHEZ Julien ( avec procuration de PERIGNON Jean Pierre)

**Article 1) Décide** la constitution de provisions à hauteur de 50 000 € au budget primitif 2021 du service Environnement.

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-066-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

**Article 2)** précise que la somme sera provisionnée à l'article 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges », fonction 812.

**Article 3)** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 4)** Autorise Monsieur Le Président à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ



Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-066-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

15 AVR. 2021

**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-064		
OBJET		
Vote constitution d'une provision 2021 budget PORTS pour emprunts		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCAION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le Conseil de la Communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » issu du renouvellement est assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ

**Etaient présents :** Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etaient absents :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Vu la délibération n°20-010 du 13 janvier 2020 concernant la constitution d'une provision 2020 d'un montant de 24 500 € au budget des ports pour emprunt,

Considérant qu'il y a lieu de constituer une provision au budget 2021 concernant les annuités 2031 pour un montant de 24 449,72 € (soit 50 % Beaucaire et 50 % Bellegarde).

**Monsieur Le Président** expose aux membres du Conseil, qu'il convient de prévoir pour le BP 2021 une provision concernant les annuités de 2031 et que chaque année soit provisionnée les annuités suivantes (en 2022 prévoir une provision concernant les annuités de 2032, 2023 celles de 2033 jusqu'en 2038).

Pour mémoire le provisionnement constitue une application de principe de prudence énoncé dans l'instruction budgétaire et comptable M4.

Monsieur Le Président propose donc de provisionner ce jour la somme de 24 449, 72 € arrondis au BP 2021 à 24 450 €, par débit du 6815 en écriture semi budgétaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

**Article 1) Décide** la constitution de provisions à hauteur de 24 450 € au budget primitif 2021 des ports de plaisance comme indiqué ci-dessus.

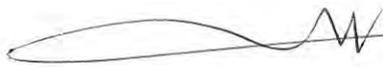
**Article 2) précise** que la somme sera provisionnée à l'article 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges ».

**Article 3) Autorise** Monsieur Le Président à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-064-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le

**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
<b>21-063</b>		
OBJET		
Provision 2021 PORTS DE PLAISANCE pour risques d'impayés		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
19	0	15
CONVOCAION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le Conseil de la Communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » issu du renouvellement est assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

**Etaient présents :** Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etaient absents :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

**Monsieur Le Président** expose aux membres du conseil, que plusieurs usagers ont des retards de paiement de redevances et ce malgré les relances des services et de la Trésorière.

Propose pour le BP 2021 de prévoir des charges pour annulation de titres sur exercice antérieur et pour créances irrécouvrables. Ceci permettra de couvrir des impayés éventuels après épuisement des poursuites ou des conséquences de litiges.

Propose néanmoins de sécuriser davantage ce budget en instaurant des provisions pour risques de non-paiement de redevances.

Propose de provisionner ce jour la somme de 2 000 €, par débit du 6815 en écriture semi budgétaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire 19 voix pour et 15 abstentions Mmes et MM. BOYER Sylviane CAMAIONE Alberto (avec procuration ROLLAND Roger) CIMINO Audrey DEYDIER Hélène DONADA Gilles FOUASSE Mireille MOURET Maurice PERIGNON Marie France (avec procuration ROUVIER Yvette) SOULIER Max THIEULOY Marie Pierre VIDAL Stéphane SANCHEZ Julien ( avec procuration de PERIGNON Jean Pierre) :**

**Article 1) Décide** la constitution de provisions à hauteur de 2 000 € au budget primitif 2021 des ports de plaisance.

**Article 2) précise** que la somme sera provisionnée à l'article 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges ».

**Article 3) Autorise** Monsieur Le Président à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ



15 AVR. 2021

**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-061		
OBJET		
Affectation de résultat ENVIRONNEMENT		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
19	0	15
CONVOCAION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOGASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

Était absent :

Procuration : PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L 5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Monsieur le Président rappelle les résultats de clôture au CA 2020 Budget Environnement.

Excédent de fonctionnement : 261 898,55 €

Excédent d'investissement : 441 597,62 €

Précise que les restes à réaliser 2020 sont les suivants :

Dépenses : 748 549,00 €

Recettes : 27 650,00 €

Bilan sur reste à réaliser : - 720 899 €

Propose au Conseil de procéder à l'affectation du résultat (fonction 813 Propreté Urbaine) à hauteur de 150 000,00 €.

Et un report à l'article 002 (fonction 812 Ordures ménagères) pour 111 898,55 €.

Sur l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire 19 voix pour et 15 abstentions Mmes et MM. BOYER Sylviane CAMAIONE Alberto (avec procuration ROLLAND Roger) CIMINO Audrey DEYDIER Hélène DONADA Gilles FOGASSE Mireille MOURET Maurice PERIGNON Marie France (avec procuration ROUVIER Yvette) SOULIER Max THIEULOY Marie Pierre VIDAL Stéphane SANCHEZ Julien (avec procuration de PERIGNON Jean Pierre) :

☛ **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement à hauteur de 150 000,00 € (Fonction 813 propreté Urbaine).

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

*Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire*

A Beaucaire, le 15 AVR 2021  
Le Président,  
Juan MARTINEZ



Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-061-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
et la publication le

**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-062		
OBJET		
Provision 2021 PORTS DE PLAISANCE redevance VNF		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCAION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le Conseil de la Communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » issu du renouvellement est assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ

**Etaient présents :** Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etaient absents :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

**Monsieur Le Président** expose aux membres du conseil, qu'il convient de constituer une provision pour le BP 2021 concernant la redevance portuaire VNF correspondant au Port de Beaucaire. En effet, suite à la fermeture de l'écluse de Nourriguier et aux contraintes techniques imposées par VNF (largeur des bateaux inférieure à 4 mètres) plusieurs plaisanciers n'ont pu accéder au port en 2020 et de ce fait, aucunes recettes correspondantes n'ont été perçues. Le montant de la perte financière s'élève à 34 726 €.

En outre, étant en attente d'une réponse favorable de la part de VNF suite à notre demande d'indemnisation, et la redevance d'occupation pour le Port de Beaucaire d'un montant de 37 000 € ne nous ayant pas été transmise, il convient de constituer une provision du montant de la redevance 2020 qui n' a pas été réglée à ce jour.

Propose de provisionner ce jour la somme de 37 000 €, par débit du 6815 en écriture semi budgétaire.

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-062-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

**Article 1) Décide** la constitution de provisions à hauteur de 37 000 € au budget primitif 2021 des ports de plaisance.

**Article 2) précise** que la somme sera provisionnée à l'article 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges ».

**Article 3) Autorise** Monsieur Le Président à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le




**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-059		
OBJET		
Affectation des résultats 2020 OT		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCAZION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ

Etaient présents : Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane  
Procuration : PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Le Président rappelle à l'Assemblée, que les résultats de clôture de l'exercice 2020 de l'Office de Tourisme sont les suivants :

Excédent de fonctionnement : + 220 097,95 €.  
Déficit d'investissement : - 1082,44 €.

Il précise que les restes à réaliser 2020 sont les suivants :

Dépenses : 12 751,00 €.  
Recettes : 0 €.  
Bilan des restes à réaliser : - 12 751,00 €.

Le Président propose aux membres du Conseil :

- d'affecter la somme de 13 833,44 € pour couvrir le déficit d'investissement global et le bilan des restes à réaliser ;
- de reporter à l'article 002 la somme de 206 264,51 €.

Vu la délibération n°OT-21-05 du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme prise en séance du 29 mars 2021 ;

**Où l'exposé du Président, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité ;**

**Article 1 :** Décide d'affecter la somme de 13 833,44 €.

**Article 2 :** Autorise le Président signer tous documents afférents à la présente.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

*Le Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et la Trésorière sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire*

Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Beaucaire, le

La Président,  
Juan MARTINEZ




**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-060		
OBJET		
Affectation de résultat PORTS DE PLAISANCE		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
19	0	15
CONVOCAION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ

**Etaient présents :** Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etaient absents :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de Monsieur Olivier RIGAL

**Monsieur le Président** rappelle les résultats de clôture au CA 2020 des ports de plaisance.

Excédent de fonctionnement : 347 023,34 €  
Déficit d'Investissement : - 306 093,41 €

Précise que les restes à réaliser sont les suivants :

Restes en dépenses : 14 683 €  
Restes en recettes : 0 €  
Bilan sur restes à réaliser : - 14 683 €

Propose au Conseil de procéder à l'affectation de 292 795.62 €

Précise que le surplus sera couvert par fonds de concours du budget principal pour respecter la comptabilité analytique par ports demandée par VNF.

Dit que le surplus sera pris en compte au BP 2021 en report de fonctionnement au 002 à hauteur de 54 227,72 €

**Où l'exposé du Président,**

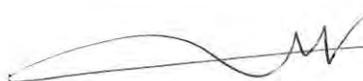
**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire 19 voix pour et 15 abstentions Mmes et MM. BOYER Sylviane CAMAIONE Alberto (avec procuration ROLLAND Roger) CIMINO Audrey DEYDIER Hélène DONADA Gilles FOUASSE Mireille MOURET Maurice PERIGNON Marie France (avec procuration ROUVIER Yvette) SOULIER Max THIEULOY Marie Pierre VIDAL Stéphane SANCHEZ Julien ( avec procuration de PERIGNON Jean Pierre) :**

☛ **Décide d'affecter le résultat de fonctionnement à hauteur de 292 795,62 €**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.  
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ

DEPARTEMENT

**GARD**

ARRONDISSEMENT

**NIMES**

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

**BEUCAIRE TERRE D'ARGENCE**

Effectif légal du Conseil Communautaire

**34**

**Élection du Président et  
des Vice-présidents**

Nombre de conseillers en exercice

**34**

# PROCÈS-VERBAL

## DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICES- PRÉSIDENTS

L'an deux mille vingt, le Jeudi 4 du mois de Juin à 19 heures, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence.

Etaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les noms et prénoms d'un conseiller par case) :

	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à... (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)
Accusé de réception en préfecture 030-243000585-20210412-21-023-AU Date de télétransmission : 15/04/2021 Date de réception préfecture : 15/04/2021			
BOYER Sylviane	P		
CAMAIONE Alberto	P		
CHARDON CLIMENT Catherine	P		
CIMINO Audrey	P		
DEYDIER Hélène	P		
DONADA Gilles	P		
DUMAS Gilles	P		
FLORENT Judith	P		
FOUGASSE Mireille	P		

	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à... (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)
FOUQUE Alain	P		
FOURNIER Jean Marie	P		
GIBERT Christophe	P		
GILLES Jean Marie	P		
GRANIER Jean Paul	P		
MARMIER Stéphanie	P		
MARTIN Frédéric	P		
MARTINEZ Juan	P		
MOURET Maurice	P		
MUNOZ Aurélie	P		
NESTI Myriam	P		
NOAILLES DUPLISSY Pascale	P		
PERIGNON Jean Pierre			Proclamation à N. SANCHEZ
Accusé de réception en préfecture 030-243000585-20210412-21-023-AU Date de réception en préfecture : 15/04/2021	P		
POIRIER Delphine	P		
RIGAL Olivier	P		
ROLLAND Roger			Proclamation à N. CAMAIONE
ROUSSEL Lucie	P		
ROUVIER Yvette			Proclamation à Mme PERIGNON
SANCHEZ Julien	P		
SEGERS Claudine	P		
SOULIER Max	P		
THIEULOUY Marie Pierre	P		
VIDAL Stéphane	P		

Absents<sup>1</sup> : ..... *rien* .....

## 1. Election d'un Vice-président

Sous la présidence de M. JUAN MARTINEZ (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection d'un vice-président.

### 3.1. Nombre de Vice-présidents

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la CCBTA doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif légal arrondi au supérieur du conseil communautaire, soit **sept** vice-présidents au maximum. Il a rappelé qu'en application de la délibération antérieure, le conseil communautaire a fixé à sept le nombre de vice-présidents de la CCBTA.

### 1.2. Candidat aux fonctions de Vice-président

Le président (ou son remplaçant) a rappelé que les Vice-présidents sont élus au scrutin uninominal parmi les membres du Conseil Communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est proclamé élu.

Accuse de réception en préfecture  
030-24300685-20210412-21-023-AU  
Date de transmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-023-AU  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

## Election du Vice-président

### 1.3. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 34
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral). ..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) ..... 34
- e. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 18

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DE CHAQUE CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
GILLES Jean-Marie	33	Trente Trois Voix

### 1.4. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>7</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral). ..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) ..... \_\_\_\_\_

Accuse de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-023-AU  
Date de réception en préfecture : 15/04/2021

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DE CHAQUE CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres

### 1.5. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>8</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral). ..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DE CHAQUE CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres

1.6. Proclamation de l'élection du Vice-président

A été proclamé vice-président et immédiatement installé le candidat M. GILLES  
Jean Marie

<sup>7</sup> Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>8</sup> Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**2. Observations et réclamations**<sup>9</sup>

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

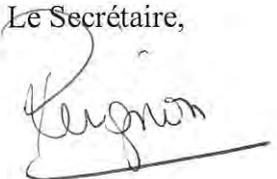
.....

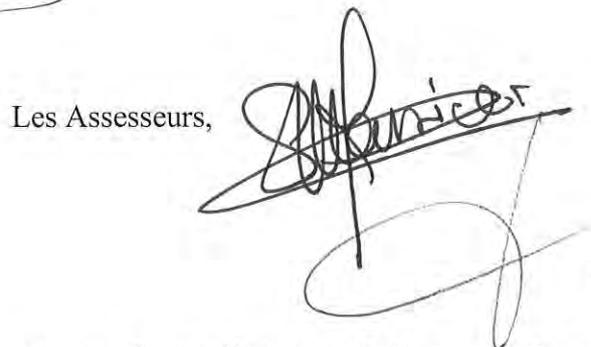
Accusé de réception en préfecture  
030-24300585 20210412-21-013 AL  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 12 Avril 2021,  
à 20 heures, 30 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président (ou son remplaçant),



Le Secrétaire,  


Les Assesseurs,  


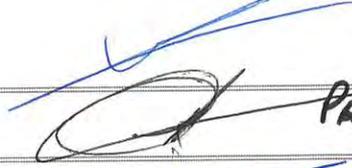
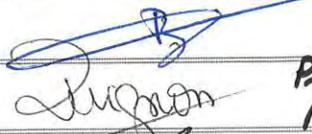
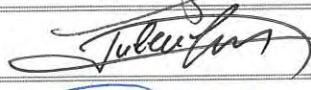
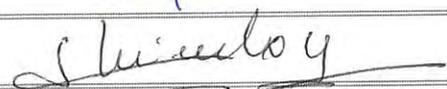
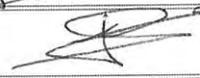
<sup>9</sup> Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

10 Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la CCBTA avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'Etat.

Les Délégués Communautaires,

	Nom, prénom	Signature
1	BOYER Sylviane	
2	CAMAIONE Alberto	
3	CHARDON CLIMENT Catherine	
4	CIMINO Audrey	
5	DEYDIER Hélène	
6	DONADA Gilles	
7	DUMAS Gilles	
8	FLORENT Judith	
9	FOUGASSE Mireille	
10	FOUQUE Alain	
11	FOURNIER Jean Marie	
12	GIBERT Christophe	
13	GILLES Jean Marie	
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <p>Accusé de réception en préfecture 06/24/2021 09:20:14 Jean Paul Date de télétransmission : 15/04/2021 Date de réception préfecture : 15/04/2021</p> </div>		
15	MARMIER Stéphanie	
16	MARTIN Frédéric	
17	MARTINEZ Juan	
18	MOURET Maurice	
19	MUNOZ Aurélie	
20	NESTI Myriam	
21	NOAILLES DUPLISSY Pascale	
22	PERIGNON Jean Pierre	
23	PERIGNON Marie France	
24	PIERRE Dominique	
25	POIRIER Delphine	

Proclamation à  
D. SANCHEZ

26	RIGAL Olivier	
27	ROLLAND Roger	
28	ROUSSEL Lucie	
29	ROUVIER Yvette	
30	SANCHEZ Julien	
31	SEGERS Claudine	
32	SOULIER Max	
33	THIEULOY Marie Pierre	
34	VIDAL Stéphane	

Promotion à  
N. CARRIÈRE

Promotion à  
Anc PERIGNON

Mr Gilles      |||||      - 10  
                        |||||      - 10  
Jean Marie      |||||      - 10  
                        |||||      - 10  
                         |||      - 3

33

Accusé de réception en préfecture  
030-243000885-20210412-21-023-AU  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

SANCHEZ      1

- ①

**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-058		
OBJET		
Affectation des résultats THD		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCAZIONE		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOGASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

Etait absent :

Procuration : PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Monsieur le Président rappelle les résultats de clôture au CA 2020 du Budget du Très Haut Débit :

Excédent de fonctionnement : 39 862,76 €  
Investissement : 0 €

Précise que les restes à réaliser 2020 sont les suivants :

Dépenses : 24 809 €  
Recettes : 0 €  
Bilan sur reste à réaliser : - 24 809 €

Propose au Conseil de procéder à l'affectation du résultat de 24 809,00 € pour couvrir le bilan des RAR.

Et un report à l'article 002 à 15 053,76 €.

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-058-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

**Où l'exposé du Président,  
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :**

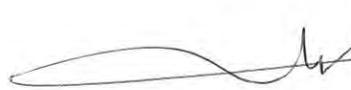
☛ **Décide d'affecter le résultat de fonctionnement à hauteur de 24 809,00 €.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.  
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ

5 AVR. 2021

Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le

**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-078		
OBJET		
Vote BP 2021 PORTS		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
19	15	0
CONVOCAION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

Etaient absents :

Procuration : PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Vu les lois n°82-213 du 2 mars 1982,

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable,

Vu les dispositions codifiées dans le CGCT,

M. le Président propose aux membres du Conseil le budget primitif 2021, incluant le résultat de l'année 2020 et suite au vote du Compte Administratif 2020.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	717 210	717 210
Section d'investissement	667 840	667 840

Soit un budget en équilibre, après intégration des reports, prise en compte du résultat de l'exercice précédent suite aux délibérations précédentes et en équilibre sur la section de fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-078-BF  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire Après en avoir délibéré, le conseil communautaire 19 voix pour et 15 contre Mmes et MM. BOYER Sylviane CAMAIONE Alberto (avec procuration ROLLAND Roger) CIMINO Audrey DEYDIER Hélène DONADA Gilles FOUASSE Mireille MOURET Maurice PERIGNON Marie France (avec procuration ROUVIER Yvette) SOULIER Max THIUELOY Marie Pierre VIDAL Stéphane SANCHEZ Julien ( avec procuration de PERIGNON Jean Pierre)

Vote le budget « PORTS » de 2021 comme présenté ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

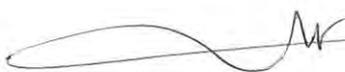
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ

15 AVR. 2021



Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le



**Séance du 12 Avril 2021**

Nombre de conseillers		
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
34	31	
QUESTION N°		
21-022		
OBJET		
Installation du délégué de la commune de Vallabrègues		
ONT VOTE		
<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abs.</i>
CONVOCATION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etait présents : Mmes et MM. Boyer Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOGASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

Etait absent :

Procuration : PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L2122-18 relatif aux attributions du maire, L5211-2 relatif aux dispositions du conseil municipal transposable à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), L5211-6-1 et suivants relatifs aux organes délibérants de l'EPCI, L5211-9 et -10 relatifs aux pouvoirs du Conseil et du Bureau ;

Vu le Code électoral, notamment les articles L273-6 et suivants relatifs aux dispositions spéciales applicables aux communes de 1 000 habitants et plus ;

Vu l'élection des membres du conseil municipal de la commune de Vallabrègues lors du scrutin qui s'est tenu le 28 mars 2021 et des membres fléchés pour le conseil communautaire ;

Il convient de procéder à l'installation du délégué représentant la commune de Vallabrègues

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-022-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

**Objet exposé du Président**

Article 1er : Monsieur Jean-Marie Gilles est installé conseiller communautaire au sein de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence représentant la commune de Vallabrègues.

Article 2 : Monsieur Jean-Marie Gilles prendra ses fonctions à compter de ce présent conseil Communautaire

Article 3 : Autorise Monsieur le président de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence à accomplir tous les actes relatifs à l'application de la présente.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

*Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ

15 AVR 2021



**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-074		
OBJET		
Vote BP 2021 ZAE VALLABREGUES		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCAZION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,,

Etaient présents : Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOUY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

Etaient absents :

Procuration : PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Vu les lois n°82-213 du 2 mars 1982,

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable,

Vu les dispositions codifiées dans le CGCT,

M. le Président propose aux membres du Conseil le budget primitif 2021, incluant le résultat de l'année 2020 et suite au vote du Compte Administratif 2020.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 241 145	1 241 145
Section d'investissement	1 208 335	1 208 335

Soit un budget en équilibre, après intégration des reports, prise en compte du résultat de l'exercice précédent suite aux délibérations précédentes, et en équilibre sur la section de fonctionnement.

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

☛ Vote le budget « ZAE VALLABREGUES » de 2021 comme présenté ci-dessus.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

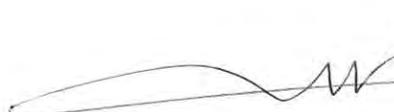
*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

15 AVR. 2021

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ



Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le



**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-073		
OBJET		
Vote BP 2021 ZI BROUSSAN		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCAION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

**Étaient présents :** Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOGASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Étaient absents :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

**Vu** les lois n°82-213 du 2 mars 1982,  
**Vu** l'instruction budgétaire et comptable applicable,  
**Vu** les dispositions codifiées dans le CGCT,

**M. le Président** propose aux membres du Conseil le budget primitif 2021, incluant le résultat de l'année 2020 et suite au vote du Compte Administratif 2020.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 330 722	1 330 722
Section d'investissement	2 370 075	2 370 075

Soit un budget en équilibre d'investissement et de fonctionnement après intégration des reports, prise en compte du résultat de l'exercice précédent suite aux délibérations précédentes, et en équilibre sur la section de fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-073-BF  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

**Où l'exposé de Monsieur le Président,**  
**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

☛ **Vote** le budget « ZI BROUSSAN » de 2021 comme présenté ci-dessus.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le



15 AVR. 2021



Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
<b>21-044</b>		
OBJET		
Budget annexe PORTS DE PLAISANCE approbation du compte de gestion 2020		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCAION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

**Etaient présents :** Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etaient absents :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

**Vu** le budget primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats,

**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2020 accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Considérant** que le compte de gestion 2020 dressé par M. le Receveur est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

**Où l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :**

☛ **Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2020, dressé par M. le Receveur, annexé à la présente délibération et donne quitus au Trésorier.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

*Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire*

Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ



Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le



**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-040		
OBJET		
Budget annexe ZAE VALLABREGUES approbation du compte de gestion 2020		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCAION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ

**Etaient présents :** Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUGASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etaient absents :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

**Vu** le budget primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats,

**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2020 accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Considérant** que le compte de gestion 2020 dressé par M. le Receveur est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

**Où l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :**

☛ **Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2020, dressé par M. le Receveur, annexé à la présente délibération et donne quitus au Trésorier.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ

15 AVR. 2021




**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-039		
OBJET		
Budget annexe ZAE DU RIEU approbation du compte de gestion 2020		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCAION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

**Etaient présents :** Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etaient absents :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

**Vu** le budget primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats,

**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2020 accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Considérant** que le compte de gestion 2020 dressé par M. le Receveur est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

**Où l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité:**

☛ **Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2020, dressé par M. le Receveur, annexé à la présente délibération et donne quitus au Trésorier.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ



Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le



**Séance du 12 Avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-035		
OBJET		
Convention de superposition d'affectation d'ouvrages Entre la CCBTA Et le SYMADREM		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCAATION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

**Etaient présents :** Mmes et MM. Boyer Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etait absent :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Vu le décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment l'article L566-12-1 fixant les modalités de mise à disposition des digues ou ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) et notamment les articles L2123-7 relatif aux conventions de superposition d'affectation et R. 2123-15 à R. 2123-17 ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code des transports, notamment les articles R4241-68 à 71 ;

Vu l'arrêté préfectoral des Bouches du Rhône portant modification des statuts du SYMADREM en date du 31/12/2019 ;

Vu les statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence et notamment sa compétence en matière d'actions en faveur du développement de l'économie touristique dont l'aménagement de pistes cyclables ;

Vu le projet de convention de de superposition d'affectation (CSA) annexé ;

Considérant :

Que le CG3P institue une procédure relative aux situations de superposition d'affectations sur un même immeuble appartenant au domaine public. Cette superposition a pour objectif qu'un immeuble dépendant du domaine public d'une personne publique, en raison de son affectation à un service public ou à l'usage du public puisse - tout en restant la propriété de cette personne publique - faire l'objet d'une ou de plusieurs affectations supplémentaires relevant de la domanialité publique dans la mesure où ces affectations sont compatibles avec l'affectation initiale ;

Que le projet de convention annexée, pris en application du CG3P, fixe donc la superposition d'affectation des ouvrages entre le SYMADREM (pour la destination de protection contre les crues du Rhône qui est l'affectation initiale) et la CCBTA (pour la destination cyclable de l'itinéraire qui est la 1<sup>ère</sup> affectation) ; la convention ayant pour objet de permettre l'aménagement et la gestion d'une piste cyclable par la CCBTA, parallèlement au maintien de la destination première de l'ouvrage de protection ;

Que tous les travaux nécessaires à la réalisation de la piste cyclable sont intégralement pris en charge par la CCBTA et réalisés sous sa responsabilité ;

Qu'il convient donc de déterminer les attributions et obligations de chacune des parties ;

Que la convention n'est pas génératrice de droits réels au sens de l'article L 2126-6 du CG3P et est accordée à titre gratuit dans la mesure où la superposition d'affectation ne génère ni dépenses, ni privation de revenus pour le SYMADREM ;

Qu'enfin, la convention entre en vigueur le lendemain du jour de sa signature par les parties et est consentie pour une durée illimitée à compter de sa date de signature par celles-ci ;

### **Où l'exposé du Président**

#### **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :**

Article 1<sup>er</sup> : Approuve le projet de convention de superposition d'affectation initiale et supplémentaire des ouvrages et autorise le Président à signer le document final.

Article 2 : Dit que cette convention est consentie à titre gracieux ; elle entre en vigueur le lendemain du jour de sa signature par les parties et est consentie pour une durée illimitée à compter de sa date de signature par celles-ci.

Article 3 : Autorise Monsieur le président de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence à accomplir tous les actes relatifs à l'application de la présente.

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-035-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

*Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire*

Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ

15



Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Juan Martinez', written over a horizontal line.

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

### Séance du 12 Avril 2021

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-034		
OBJET		
<p>Délibération relative au plan de financement prévisionnel et au tracé de la Via Rhôna Beaucaire Fourques</p>		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCAZION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes «Beaucaire Terre d'Argence» étant assemblé en session ordinaire, au siège de la communauté à Beaucaire, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaient présents : Mmes et MM. Boyer Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

Etaient absents :

Procuration : PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;  
Vu les délibérations n° 20-031 et n° 20-032 du 4 juin 2020 donnant respectivement délégation de pouvoir du Conseil au Président et au Bureau ;  
Vu la délibération n° B-20-030 du 26 octobre 2020 autorisant le lancement de l'opération des travaux sud du tronçon Via Rhôna ;

Monsieur le Président rappelle que la CCBTA va disposer de la délégation de maîtrise d'ouvrage du CD30 pour réaliser le tronçon de la Via Rhôna (itinéraire cyclable qui doit relier le Lac Léman et la mer Méditerranée) entre le port de Beaucaire et le centre-ville de Fourques sur un linéaire d'environ 15 km (14 600 m). Par une délibération du 26 octobre 2020, les élus de la CCBTA ont décidé du lancement de l'opération qui permettra d'assurer la continuité de l'itinéraire définitif de la Via Rhôna vers la région PACA et la fin de l'itinéraire Européen à Port Saint Louis du Rhône.

Le projet de tracé amorcé pour cette portion (du Nord au Sud), débutera au port de Beaucaire, empruntera les digues le long du Rhône, puis longera une partie de la ZI Domitia, sur la concession CNR il continuera le long des parcs photovoltaïques (côté terre), au fer à cheval (Beaucaire) il reprendra sur les digues du SYMADREM, passera sur le site de BRL et des ouvrages de l'ASA canal irrigation, réempruntera les digues du SYMADREM jusqu'à Fourques (fin de la digue derrière le cimetière), pour finir, il rejoindra le pont de Fourques.

Des conventions seront établies avec les différents propriétaires : VNF, la CNR, BRL, l'ASA canal irrigation, et le SYMADREM.

Le coût global de l'opération est évalué à 1 640 510 HT de travaux soit 1 800 000 HT honoraires inclus.

**Propose au Conseil le plan de financement prévisionnel suivant :**

<b>Coût opération</b>	<b>1 800 000,00 €</b>	<b>14,6 km</b>
FEDER (région AURA)	292 000,00 €	20 000 euros par km
Région Occitanie	180 000,00 €	10% minimum du projet
Etat et CNR (plan Rhône)	203 000,00 €	à déterminer
Conseil départemental	675 000,00 €	60% du solde
CCBTA	450 000,00 €	40% du solde

Il est à noter que les différents prestataires seront invités à préciser et à s'engager sur le montant exact de financement. Mais qu'il y a lieu d'acter ce plan prévisionnel pour monter les différents dossiers de demande de financement.

**Et de :**

- Approuver le tracé proposé,
- Approuver le plan de financement prévisionnel,
- Mandater le Président pour lancer la consultation de maîtrise d'œuvre,
- Mandater le Président pour lancer toutes consultations concernant ce dossier,
- Solliciter les subventions auprès de l'ensemble des partenaires,
- Mandater Monsieur le Président pour signer tous documents et entreprendre toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de ce projet structurant en terme touristique pour notre territoire,

**Où l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :**

Article 1er : Approuve le tracé définitif et le plan de financement prévisionnel.

Article 2 : Mandate le Président pour lancer la consultation de maîtrise d'œuvre ; pour lancer toutes consultations concernant ce dossier ; solliciter les subventions auprès de l'ensemble des partenaires.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à signer tous documents et entreprendre toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de ce projet structurant en terme touristique pour notre territoire.

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-034-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

*Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire*

*Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ



15 AVR. 2021

Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le

**Séance du 12 Avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-032		
OBJET		
Élection d'un membre Syndicat Mixte de réalisation pour la filière de Traitement des déchets ménagers et assimilés du Sud Gard (SITOM Sud Gard)		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCAION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

**Étaient présents :** Mmes et MM. Boyer Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOGASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Était absent :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L2121-33, L5211-1 et L5721-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral (modifié) n°2001-324-4 du 2 novembre 2001 portant création de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) entre les communes de Beaucaire, Bellegarde, Fourques, Jonquières-Saint-Vincent et Vallabrègues ;

Vu les statuts de la CCBTA et les compétences qui lui ont été transférées ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-08-03-B3-001 du 03 août 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte de réalisation pour la filière de Traitement des déchets ménagers et assimilés du Sud Gard (SITOM Sud Gard) ;

Vu la délibération communautaire n°B20-020 du 21 septembre 2020 relative à l'élection des membres du Syndicat Mixte d'Équipement de la commune de Beaucaire ;

Vu le siège vacant pour représenter la CCBTA au sein du conseil syndical ;

Considérant que la CCBTA est membre du « Syndicat Mixte de réalisation pour la filière de Traitement des déchets ménagers et assimilés du Sud Gard » (SITOM Sud Gard) qui intéresse les communes de Bellegarde, Fourques et Vallabrègues et que, conformément à l'article 2.1 des statuts et à ses annexes, la CCBTA possède 3 sièges de délégués titulaires et 3 sièges de délégués suppléants ;

Considérant l'installation de nouveaux membres au conseil communautaire et qu'un siège est vacant au sein des délégués, il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire ;

Considérant qu'il s'agit d'un suffrage uninominal majoritaire à trois tours sauf si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir ; auquel cas, et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement, et il en est donné lecture par le Président ;

Considérant qu'en principe et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, il est procédé par scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf si le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder ainsi ;

**Où l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

Article 1 : Décide de procéder par vote à mains levées, à l'élection du délégué titulaire situé en seconde position :

Article 2 : Se porte candidat :

Monsieur Jean Marie GILLES

Est élu à l'unanimité, le délégué suppléant :

Monsieur Jean Marie GILLES

Article 4 : Autorise le président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

*Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire*

*Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ

**15 AVR. 2021**

Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-032-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021



**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	30	33
QUESTION N°		
21-057		
OBJET		
Budget PRINCIPAL approbation du compte administratif 2020		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
18	15	0
CONVOCACTION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes «Beaucaire Terre d'Argence» étant assemblé en session ordinaire, au siège de la communauté à Beaucaire, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Gilles DUMAS, élu par le Conseil pour le vote du Compte Administratif

**Etaient présents :** Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etaient absents :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

**M. le Président** présente aux membres du Conseil le compte administratif 2020 du budget principal identique au compte de gestion dressé par le Trésorier. Il s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT /SOLDE
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Fonctionnement	14 999 964,18	17 358 100,46	2 358 136,28
Investissement	9 937 182,51	11 850 797,77	1 913 615,26
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>			
Résultat de fonctionnement n-1		2 406 888,87	4 765 025,15
Résultat d'investissement n-1		1 131 723,01	3 045 338,27

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-057-BF  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

**Où l'exposé du Président,**

Le Président sort de la salle pour que le Conseil puisse délibérer.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire 18 voix pour et 15 contre Mmes et MM. BOYER Sylviane CAMAIONE Alberto (avec procuration ROLLAND Roger) CIMINO Audrey DEYDIER Hélène DONADA Gilles FOUASSE Mireille MOURET Maurice PERIGNON Marie France (avec procuration ROUVIER Yvette) SOULIER Max THIEULOY Marie Pierre VIDAL Stéphane SANCHEZ Julien ( avec procuration de PERIGNON Jean Pierre) :**

☛ **Approuve** le compte administratif 2020 du budget PRINCIPAL identique au compte de gestion dressé par le Trésorier.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.  
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ

15 AVR. 2021



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

### Séance du 12 Avril 2021

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-033		
OBJET		
Rapport activité Ordures Ménagères 2019		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
CONVOCATION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le Conseil de la Communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » issu du renouvellement est assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

**Etaient présents :** Mmes et MM. Boyer Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etaient absents :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L 5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil le rapport d'activités Ordures Ménagères 2019 de la CCBTA établi par les services, en application de la Loi du 12 Juillet 1999 (Article L5211-39 du CGCT).

Ce rapport sera adressé aux Maires de chaque commune membre, lequel devra en donner communication en conseil municipal en séance publique. Au cours de cette séance les délégués de la commune au sein de la Communauté de Communes pourront être entendus par le Conseil Municipal.

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-033-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

**Où l'exposé du Président,  
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte:**

Article 1 : Prend acte de la communication du rapport d'activités Ordures Ménagères CCBTA 2019.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

*Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire*

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
et la publication le




**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
34	30	33
QUESTION N°		
<b>21-049</b>		
OBJET		
Budget annexe ZI BROUSSAN approbation du compte administratif 2020		
ONT VOTE		
<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abs.</i>
18	0	15
CONVOCATION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes «Beaucaire Terre d'Argence» étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Gilles DUMAS, élu par le Conseil pour le vote du Compte Administratif

Etaient présents : Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUGASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

Etaient absents :

Procuration : PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

M. le Président présente aux membres du Conseil le compte administratif 2020 du budget annexe ZI BROUSSAN identique au compte de gestion dressé par le Trésorier. Il s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT /SOLDE
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Fonctionnement	1 197 164,40	1 197 164,40	0
Investissement	1 311 764,43	1 155 915,93	155 848,50
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>			
Résultat de fonctionnement n-1			
Résultat d'investissement n-1	766 314,33		- 922 162,83

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-049-8  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

**Où l'exposé du Président,**

le Président sort de la salle pour que le Conseil puisse délibérer.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire 18 voix pour et 15 abstentions Mmes et MM. BOYER Sylviane CAMAIONE Alberto (avec procuration ROLLAND Roger) CIMINO Audrey DEYDIER Hélène DONADA Gilles FOUGASSE Mireille MOURET Maurice PERIGNON Marie France (avec procuration ROUVIER Yvette) SOULIER Max THIEULOY Marie Pierre VIDAL Stéphane SANCHEZ Julien ( avec procuration de PERIGNON Jean Pierre) :**

☛ **Approuve** le compte administratif 2020 du budget annexe ZI BROUSSAN identique au compte de gestion dressé par le Trésorier.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ

15 AVR. 2021



Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le

Nombre de conseillers		
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
34	31	34
QUESTION N°		
21-090		
OBJET		
Tarifs des animations & visites		
ONT VOTE		
<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abs.</i>
19	15	0
CONVOCAION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ

**Etaient présents :** Mmes et MM. **BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane**

**Etaient absents :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

**Conformément à l'article L 5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL**

Le Président expose à l'Assemblée que lors de leurs séjours touristiques, les clientèles recherchent des activités ludiques, y compris pour découvrir le patrimoine architectural. La Communauté de communes en charge de la gestion de la forteresse de Beaucaire souhaite proposer des animations innovantes à la forteresse, dont l'Office de Tourisme se voit confier l'organisation et la commercialisation.

Par ailleurs, comme en octobre 2020, l'Office de Tourisme participera au projet « Interstices » qui s'inscrit dans la Politique de la Ville et qui prévoit un spectacle de restitution en septembre 2021. Afin de garantir la réservation en ligne via le site Internet de l'OT, un droit d'entrée modique sera demandé et qu'il convient de fixer également.

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-090-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

Les tarifs proposés sont les suivants :

	Tarif adulte	Tarif enfant jusqu'à 18 ans	Gratuité
ESCAPE GAME	15 €	13 €	Moins de 7 ans
PROJECTION Monument.	12 €	8 €	Moins de 5 ans
HAPPY VISITES	3,5 €	Gratuit	-
Projet INTERSTICES	2 €	1 €	Moins de 12 ans

Vu le Code du tourisme ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la CCBTA et notamment sa compétence « actions en faveur du développement de l'économie touristique » ;

Vu la délibération n°16-115 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2016 relative à la création et à l'adoption des statuts de l'Office de Tourisme en Régie dotée de la seule autonomie financière exploitant un Service Public Industriel et Commercial ;

Vu la délibération n°OT-21-09 du Conseil d'Exploitation prise en séance du 29 mars 2021 ;

**Où l'exposé de la Présidente**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire 19 voix pour et 15 contre Mmes et MM. BOYER Sylviane CAMAIONE Alberto (avec procuration ROLLAND Roger) CIMINO Audrey DEYDIER Hélène DONADA Gilles FOUGASSE Mireille MOURET Maurice PERIGNON Marie France (avec procuration ROUVIER Yvette) SOULIER Max THIUELOY Marie Pierre VIDAL Stéphane SANCHEZ Julien ( avec procuration de PERIGNON Jean Pierre) :

**Article 1 :** Approuve les tarifs 2021 des animations et visites, tels que présentés ci-dessus.

**Article 2 :** Dit que les recettes seront constatées au budget de l'OT/SPIC de l'année en cours.

**Article 3 :** Autorise le Président à signer tous documents afférents à la présente.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

*Le Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et la Trésorière sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme.*

*Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

A Beaucaire, le

Le Président,  
Juan MARINTEZ



Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-090-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

**Séance du 12 avril 2021**

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-089		
OBJET		
Modification du tableau des effectifs		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCAZION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

**Etaient présents :** Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etaient absents :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

**Conformément à l'article L 5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL**

Le Président expose à l'Assemblée que l'Office de Tourisme poursuit la professionnalisation de ses équipes et sa montée en puissance notamment pour ce qui concerne la mise au point de nouvelles animations et activités de prestations touristiques. Pour la saison 2021, il convient de procéder à des ajustements qui sont les suivants :

- recrutement d'un agent d'accueil pour les animations à la forteresse, notamment pour le projet de mise en place d'un Escape Game.

- recalibrage des effectifs saisonniers avec le recrutement d'un Conseiller en séjour/Guide conférencier, chargé de la mise en place d'une offre de visites guidées durant la période estivales et recrutement d'un Conseiller en séjour chargé d'épauler l'équipe d'accueil en très haute saison (juillet/août).

Pour répondre aux besoins identifiés, il convient de procéder à l'actualisation du tableau des effectifs de l'Office de Tourisme à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 tel que présenté ci-dessous.

Fonction	Type de contrat	Nombre	Pourvus	Vacants
Directrice	CDD 3 ans	1	1	0
Infographiste	CDI	1	1	0
Conseillères en séjour	CDI	2	2	0
Conseillère en séjour saisonnier	CDD 2 mois	1	0	1
Conseiller en séjour/Guide conférencier	CDD 6 mois	1	0	1
Agent d'accueil/Animations Forteresse	CDD 5 mois	1	0	1
Chargée de promotion/marketing	CDI	1	1	0
Chargée de développement commercial	CDI	1	1	0
Agent d'accueil saisonnier Musée de la vannerie	CDD 6 mois	1	0	1

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-089-Beaucaire  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

Vu le Code du travail ;

Vu le CGCT ;

Vu la délibération n°16-115 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2016 relative à la création et à l'adoption des statuts de l'Office de Tourisme en Régie dotée de la seule autonomie financière exploitant un Service Public Industriel et Commercial ;

Vu la délibération OT-21-08 du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme prise en séance du 29 mars 2021 ;

**Où l'exposé, Après en avoir délibéré,  
le Conseil communautaire à l'unanimité**

**Article 1 :** Adopte le tableau des effectifs tel qu'actualisé ci-dessus,

**Article 2 :** Autorise le Président à signer tous documents afférents à la présente.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

*Le Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et la Trésorière sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme.*

*Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ

15 AVR. 2021




**Séance du 12 Avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-087		
OBJET		
Permis de louer – Date d'entrée en vigueur, lieu et modalités de dépôt		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCAATION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ

Etaient présents : Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

Etaient absents :

Procuration : PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Vu la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement notamment l'article 1-1 ;

Vu la loi n°214-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, et notamment les articles 92 et 93,

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement et aménagement numérique, dite loi ELAN, en particulier l'article 188,

Vu le décret n°2016-1790 du 19 décembre 2016 relatif aux régimes de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location des logements,

Vu le code de la construction et de l'habitation notamment ses articles L635-1 et suivants et R635-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 1331-26 à L. 1331-31,

Vu l'arrêté ministériel du 03 janvier 1986 portant création et délimitation d'un Secteur Sauvegardé sur le territoire de la ville de Beaucaire (Gard),

Vu les statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence en matière de politique du Logement,

Vu la délibération n°14-101 du 16 juillet 2014 adoptant le projet définitif et modifié du Programme Local de l'Habitat 2015-2020,

Vu la délibération n°17-136 du conseil communautaire de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence en date du 27 novembre 2017 approuvant la convention financière (2018-2022) pour la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur les centres-villes de Beaucaire, Bellegarde et Jonquières-Saint-Vincent,

Vu la délibération n°19-136 du conseil municipal de Beaucaire en date du 16 octobre 2019 relative à l'instauration du permis de louer,

Vu le courrier de la mairie de Beaucaire en date du 27 octobre 2020 demandant à la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence la délégation de la mise en œuvre et du suivi du dispositif d'autorisation préalable pour la mise en location,

Vu la délibération n°20-136 du conseil communautaire de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence en date du 14 décembre 2020 instaurant le permis de louer sur le périmètre définit en annexe de cette même délibération et déléguant à la commune de Beaucaire la mise en œuvre et le suivi sur son territoire du dispositif d'autorisation préalable pour la mise en location des logements,

Considérant que les dispositions de l'article L635-1 du code de la construction et de l'habitation mentionnent en son II que « la délibération mentionnée au I (...) précise la date d'entrée en vigueur du dispositif, qui ne peut être fixée à un délai inférieur à six mois à compter de la publication de la délibération mentionnée au I, ainsi que le lieu et les modalités de dépôt de la demande d'autorisation »,

Considérant que l'application de l'article L 635-1 du Code de la Construction et de l'Habitation soulève une ambiguïté d'interprétation sur les mentions obligatoires de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'habitat dans le cas d'une délégation de la mise en œuvre et du suivi du dispositif d'autorisation préalable à la commune qui en fait la demande,

Considérant que l'emploi de l'impératif dans cette disposition induit que cette compétence est exclusive de la CCBTA,

Considérant que la délibération du conseil communautaire n°20-136 du 14 décembre 2020 susvisée instaurant le permis de louer sur le territoire de Beaucaire ne prévoit pas les éléments mentionnés au II de l'article susvisé,

Considérant qu'il convient en conséquence de compléter la délibération n°20-136 du 14 décembre 2020 par une nouvelle délibération communautaire qui indiquera la date d'entrée en vigueur du dispositif – qui ne peut être fixée à un délai inférieur à 6 mois partira à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération – ainsi que le lieu et les modalités de dépôt de la demande d'autorisation,

Considérant que la commune de Beaucaire devra ensuite par délibération approuver la délégation octroyée par la CCBTA et valider les modalités de mise en œuvre du dispositif,

Le Conseil Communautaire est donc amené à se prononcer par la présente délibération sur le lieu et les modalités de dépôt de la demande d'autorisation ainsi que la date d'entrée en vigueur de ce dispositif sur le territoire de Beaucaire, date qui ne peut être fixée à un délai inférieur à six mois à compter de la publication de la délibération d'instauration.

A ce titre, il est proposé que les demandes d'autorisation préalable à la mise en location (formulaire Cerfa n°15652), obligatoirement accompagnées du dossier de diagnostic technique prévu à l'article 3-3 de la loi du 6 juillet 1989 :

- Seront soit :
  - adressées par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception à la mairie de Beaucaire, place Georges Clémenceau, BP134, 30302 BEAUCAIRE Cedex ;
  - déposées directement dans les locaux de la mairie de Beaucaire, place Georges Clémenceau, contre récépissé de dépôt aux jours et heures d'ouverture au public.
- Seront instruites à l'appui du dossier de diagnostic technique transmis et par la réalisation systématique d'une visite de contrôle de l'état du logement qui prendra notamment en compte le respect des référentiels de contrôle suivants :
  - Décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent pris pour l'application de l'article 187 de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;
  - Règlement Sanitaire Départemental ;
  - Code de la Construction et de l'Habitation, dans ses parties « dispositions générales applicables aux bâtiments d'habitation » (notamment article R111-1-1, R111-2, R111-3, R111-4, R111-4-1, R111-6, R111-9, R111-10, R111-15), « sécurité des immeubles à usage d'habitation-détecteurs de fumée normalisés » (notamment R129-12) et « sécurité et salubrité des immeubles » (L511-1, L511-2 et R511-1 à R511-13) ;
  - Code de la Santé Publique (Partie I protection générale de la santé et environnement – titre III prévention des risques sanitaires liés à l'environnement et au travail – chapitre I salubrité des immeubles et des agglomérations).

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-087-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

Le dispositif entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

**Où l'exposé du Président,  
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :**

Article 1 : confirme l'instauration du permis de louer à la demande de la commune de Beaucaire sous le régime de l'autorisation sur le périmètre cartographié en annexe de la délibération n°20-136 du 14/12/2020 et dans les conditions énoncées.

Article 2 : précise que ce dispositif s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Article 3 : précise que les demandes d'autorisation préalable à la mise en location (formulaire cerfa n°15652), obligatoirement accompagnées du dossier de diagnostic technique prévu à l'article 3-3 de la loi du 6 juillet 1989 seront soit adressées par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception à la mairie de Beaucaire, place Georges Clémenceau, BP134, 30302 BEAUCAIRE Cedex soit déposées directement dans les locaux de la mairie de Beaucaire, place Georges Clémenceau, contre récépissé de dépôt aux jours et heures d'ouverture au public.

Article 4 : précise que ladite délibération sera notifiée à la Caisse d'Allocations Familiales et à la Caisse de Mutualité Sociale Agricole conformément à l'article L635-2 du code de la construction et de l'habitation.

Article 5 : Autorise Monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

*Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire*

Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ

15 AVR 2021



Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-087-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	30	33
QUESTION N°		
21-054		
OBJET		
Compte administratif 2020 OT		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
18	0	15
CONVOCACTION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes «Beaucaire Terre d'Argence» étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Gilles DUMAS, élu par le Conseil pour le vote du Compte Administratif

Étaient présents : Mmes et MM. **BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOGASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane**  
Procuration : **PERIGNON Jean Pierre** à **Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND** à **Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER** à **Marie France PERIGNON**

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Le Président présente aux membres du Conseil d'Exploitation le compte administratif 2020 du budget de la Régie/SPIC de l'OT, identique au compte de gestion dressé par la Trésorière de Beaucaire. Il s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT/SOLDE
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Exploitation	391 279,56 €	506 149,08 €	+ 114 869,52 €
Investissement	27 013,69 €	15 829,32 €	- 11 184,37 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>			
Résultat exploitation n-1		105 228,43 €	+ 220 097,95 €
Résultat d'investissement n-1		10 101,93 €	- 1 082,44 €

Restes à réaliser : Solde négatif de - 12 751 €.

Recettes : 0 €

Le bilan global des investissements en incluant les restes à réaliser s'élève donc à - 13 833,44 €. Vu la délibération n°OT-21-04 du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme prise en séance du 29 mars 2021 ;

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire 18 voix pour et 15 abstentions Mmes et MM. **BOYER Sylviane CAMAIONE Alberto (avec procuration ROLLAND Roger) CIMINO Audrey DEYDIER Hélène DONADA Gilles FOGASSE Mireille MOURET Maurice PERIGNON Marie France (avec procuration ROUVIER Yvette) SOULIER Max THIEULOY Marie Pierre VIDAL Stéphane SANCHEZ Julien ( avec procuration de PERIGNON Jean Pierre) :**

**Article 1 :** Approuve le compte administratif 2020 du budget de la Régie/SPIC de l'OT, identique au compte de gestion dressé par la Trésorière de Beaucaire.

**Article 2 :** Autorise le Président à signer tous documents afférents à la présente.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

*Le Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et la Trésorière sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire*

Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Beaucaire, le

Le Président,  
Juan MARTINEZ

15 AVR. 2021



**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	30	33
QUESTION N°		
<b>21-050</b>		
OBJET		
Budget annexe ZAE DU RIEU approbation du compte administratif 2020		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
18	0	15
CONVOCATION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes «Beaucaire Terre d'Argence» étant assemblé en session ordinaire, au siège de la communauté à Beaucaire, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Gilles DUMAS, élu par le Conseil pour le vote du Compte Administratif

**Etaient présents :** Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOGASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etaient absents :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

**M. le Président** présente aux membres du Conseil le compte administratif 2020 du budget annexe ZAE DU RIEU identique au compte de gestion dressé par le Trésorier. Il s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT /SOLDE
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Fonctionnement	953 113,22	953 113,22	0
Investissement	868 112,78	913 949,44	45 836,66
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>			
Résultat de fonctionnement n-1			
Résultat d'investissement n-1	- 45 836,66		Néant

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-050-BF  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

**Où l'exposé du Président,**

Le Président sort de la salle pour que le Conseil puisse délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire 18 voix pour et 15 abstentions Mmes et MM. BOYER Sylviane CAMAIONE Alberto (avec procuration ROLLAND Roger) CIMINO Audrey DEYDIER Hélène DONADA Gilles FOGASSE Mireille MOURET Maurice PERIGNON Marie France (avec procuration ROUVIER Yvette) SOULIER Max THIEULOY Marie Pierre VIDAL Stéphane SANCHEZ Julien ( avec procuration de PERIGNON Jean Pierre) :

☛ **Approuve** le compte administratif 2020 du budget annexe ZAE DU RIEU identique au compte de gestion dressé par le Trésorier et la clôture de ce budget annexe au 31.12.2020

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

*Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire

Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**15 AVR. 2021**

**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
34	30	33
QUESTION N°		
21-048		
OBJET		
Budget annexe MERARDE approbation du compte administratif 2020		
ONT VOTE		
<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abs.</i>
18	0	15
CONVOCATION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes «Beaucaire Terre d'Argence» étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Gilles DUMAS, élu par le Conseil pour le vote du Compte Administratif

Etaient présents : Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOGASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

Etaient absents :

Procuration : PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

M. le Président présente aux membres du Conseil le compte administratif 2020 du budget annexe ZAE MERARDE identique au compte de gestion dressé par le Trésorier. Il s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT /SOLDE
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Fonctionnement	3 299 492,00	3 299 492,00	0
Investissement	2 724 809,00	3 299 491,00	574 682,00
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>			
Résultat de fonctionnement n-1			
Résultat d'investissement n-1	- 693 606,66		- 118 924,66

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-048-BF  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

**Où l'exposé du Président,**

Le Président sort de la salle pour que le Conseil puisse délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire 18 voix pour et 15 abstentions Mmes et MM. BOYER Sylviane CAMAIONE Alberto (avec procuration ROLLAND Roger) CIMINO Audrey DEYDIER Hélène DONADA Gilles FOGASSE Mireille MOURET Maurice PERIGNON Marie France (avec procuration ROUVIER Yvette) SOULIER Max THIEULOY Marie Pierre VIDAL Stéphane SANCHEZ Julien ( avec procuration de PERIGNON Jean Pierre) :

☛ **Approuve** le compte administratif 2020 du budget annexe ZAE MERARDE identique au compte de gestion dressé par le Trésorier.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.  
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le



15 AVR. 2021



Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	30	33
QUESTION N°		
21-047		
OBJET		
Budget annexe ZI DOMITIA approbation du compte administratif 2020		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
18	0	15
CONVOCAION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes «Beaucaire Terre d'Argence» étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Gilles DUMAS, élu par le Conseil pour le vote du Compte Administratif

**Etaient présents :** Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etaient absents :**

**Procuration :** : PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

**M. le Président** présente aux membres du Conseil le compte administratif 2020 du budget annexe ZI DOMITIA identique au compte de gestion dressé par le Trésorier. Il s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT /SOLDE
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Fonctionnement	15 465 870,00	15 465 870,00	0
Investissement	12 488 759,00	15 381 344,69	2 892 585,69
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>			
Résultat de fonctionnement n-1			
Résultat d'investissement n-1	4 143 765,45		1 251 179,76

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-047-BF  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

**Où l'exposé du Président,**

Le Président sort de la salle pour que le Conseil puisse délibérer.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire 18 voix pour et 15 abstentions Mmes et MM. BOYER Sylviane CAMAIONE Alberto (avec procuration ROLLAND Roger) CIMINO Audrey DEYDIER Hélène DONADA Gilles FOUASSE Mireille MOURET Maurice PERIGNON Marie France (avec procuration ROUVIER Yvette) SOULIER Max THIEULOY Marie Pierre VIDAL Stéphane SANCHEZ Julien ( avec procuration de PERIGNON Jean Pierre) :**

☛ **Approuve** le compte administratif 2020 du budget annexe ZI DOMITIA identique au compte de gestion dressé par le Trésorier.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

*Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire*

*Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ



**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	30	33
QUESTION N°		
<b>21-051</b>		
OBJET		
Budget annexe ZAE VALLABREGUES approbation du compte administratif 2020		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
18	0	15
CONVOCACTION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes «Beaucaire Terre d'Argence» étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence Monsieur Gilles DUMAS, élu par le Conseil pour le vote du Compte Administratif

Etaient présents : Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOGASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

Etaient absents :

Procuration : PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

M. le Président présente aux membres du Conseil le compte administratif 2020 du budget annexe ZAE VALLABREGUES identique au compte de gestion dressé par le Trésorier. Il s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT /SOLDE
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Fonctionnement	632 873,80	632 873,80	0
Investissement	681 669,80	629 670,00	- 51 999,80
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>			
Résultat de fonctionnement n-1			
Résultat d'investissement n-1	- 442 352,59		- 494 352,39

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-051-BF  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

**Où l'exposé du Président,**

Le Président sort de la salle pour que le Conseil puisse délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire 18 voix pour et 15 abstentions Mmes et MM. BOYER Sylviane CAMAIONE Alberto (avec procuration ROLLAND Roger) CIMINO Audrey DEYDIER Hélène DONADA Gilles FOGASSE Mireille MOURET Maurice PERIGNON Marie France (avec procuration ROUVIER Yvette) SOULIER Max THIEULOY Marie Pierre VIDAL Stéphane SANCHEZ Julien ( avec procuration de PERIGNON Jean Pierre) :

☛ **Approuve** le compte administratif 2020 du budget annexe ZAE VALLABREGUES identique au compte de gestion dressé par le Trésorier.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

*Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire

Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

A Beaucaire, le 15 AVR. 2021  
Le Président,  
Juan MARTINEZ




**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-030		
OBJET		
Élection d'un membre Syndicat Mixte d'Équipement de la commune de Beaucaire SMEC		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCAATION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

**Etaient présents :** Mmes et MM. Boyer Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FUGASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etait absent :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L2121-33, L5211-1 et L5721-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral (modifié) n°2001-324-4 du 2 novembre 2001 portant création de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) entre les communes de Beaucaire, Bellegarde, Fourques, Jonquières-Saint-Vincent et Vallabrègues ;

Vu les statuts de la CCBTA et les compétences qui lui ont été transférées ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20192801-B3-00 du 28 janvier portant modification des statuts du syndicat mixte d'équipement de la commune de Beaucaire ;

Vu la délibération communautaire n°20-043 du 22 juin 2020 relative à l'élection des membres du Syndicat Mixte d'Équipement de la commune de Beaucaire ;

Vu le siège vacant pour représenter la CCBTA au sein du comité syndical ;

Considérant que la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence est membre du Syndicat Mixte d'Équipement de la Commune (SMEC) de Beaucaire et que, conformément à l'article 6 des statuts, la CCBTA possède 7 sièges de délégués titulaires ;

Considérant qu'au sein du Comité Syndical, chaque membre désigne le nombre de délégués titulaires et le même nombre de suppléants et qu'en l'absence d'un délégué titulaire, un délégué suppléant du même EPCI peut siéger avec voix délibérative ;

Considérant l'installation de nouveaux membres au conseil communautaire et qu'un siège est vacant au sein des délégués, il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire ;

Considérant qu'en termes de modalités de scrutin, les statuts du SMEC ne prévoient ni de disposition de renvoi au CGCT (art L5211-1 et L2121-21), ni de dispositions spécifiques, alors le conseil communautaire demeure, par principe, libre de déterminer le mode de scrutin applicable soit uninominal ou liste ;

Considérant qu'en principe et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, il est procédé par scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf si le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder ainsi ;

**Où l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

Article 1 : Décide de procéder par vote à mains levées, à l'élection du délégué titulaire situé en septième position :

Article 2 : Se porte candidat :

Monsieur Jean Marie GILLES

Est élu à l'unanimité, le délégué titulaire :

Monsieur Jean Marie GILLES

Article 3 : Autorise le président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.  
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire*

*Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ

15 AVR. 2021

Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le



*[Handwritten signature]*

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-030-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-031		
OBJET		
Élection d'un membre Syndicat Mixte Interrégional des Dignes du Delta du Rhône et de la mer (SYMADREM)		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCACTION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

**Etaient présents :** Mmes et MM. Boyer Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FUGASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etait absent :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L2121-33, L5211-1 et L5721-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral (modifié) n°2001-324-4 du 2 novembre 2001 portant création de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) entre les communes de Beaucaire, Bellegarde, Fourques, Jonquières-Saint-Vincent et Vallabrègues ;  
Vu les statuts de la CCBTA et les compétences qui lui ont été transférées ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2019-12-31-008 du 31 décembre 2019 portant modification des statuts du Syndicat Mixte Interrégional des Dignes du Delta du Rhône et de la mer ;

Vu la délibération communautaire n°20-039 du 22 juin 2020 relative à l'élection des membres du SYMADREM ;

Vu le siège vacant pour représenter la CCBTA au sein du comité syndical ;

Considérant que la CCBTA est membre du Syndicat Mixte Interrégional des Dignes du Delta du Rhône Et de la Mer (SYMADREM) et que, conformément à l'article 6 des statuts, la CCBTA possède 3 sièges de délégués titulaires et 3 sièges de délégués suppléants ;

Considérant qu'au sein du Comité Syndical, chaque membre désigne le nombre de délégués titulaires et le même nombre de suppléants et qu'en l'absence d'un délégué titulaire, un délégué suppléant du même EPCI peut siéger avec voix délibérative ;

Considérant l'installation de nouveaux membres au conseil communautaire et qu'un siège est vacant au sein des délégués, il convient de procéder à l'élection d'un délégué suppléant ;

Considérant qu'en termes de modalités de scrutin, les statuts du SYMADREM ne prévoient ni de disposition de renvoi au CGCT (art L5211-1 et L2121-21), ni de dispositions spécifiques, alors le conseil communautaire demeure, par principe, libre de déterminer le mode de scrutin applicable soit uninominal ou liste ;

Considérant qu'en principe et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, il est procédé par scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf si le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder ainsi ;

**Où l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

Article 1 : Décide de procéder par vote à mains levées, à l'élection du délégué suppléant situé en seconde position :

Article 2 : Se porte candidat :

Monsieur Jean Marie GILLES

Est élu à l'unanimité, le délégué suppléant :

Monsieur Jean Marie GILLES

Article 4 : Autorise le président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.  
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ

15 AVR 2021



Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-031-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

### Séance du 12 Avril 2021

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-029		
OBJET		
<p>Élection membres CAO Commission d'Appel d'Offres</p>		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCATION		
06/04/2021		
DEPOSE EN PREFECTURE		
Accusé de réception en préfecture 030420210400001 Date de télétransmission : 15/04/2021 Date de réception préfecture : 15/04/2021		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

**Étaient présents :** Mmes et MM. Boyer Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOGASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Était absent :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L5211-9

et -10 définissant les attributions du Président et du bureau ; L2121-4 relative à la démission de membres du conseil ; L5211-1 relatif aux dispositions applicables aux EPCI ; L1414-2 et L1411-5 relatifs au fonctionnement de la commission d'appel d'offres ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code électoral ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-324-4 du 2 novembre 2001 portant création de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) entre les communes de Beaucaire, Bellegarde, Fourques, Jonquières-Saint-Vincent et Vallabrègues ;  
Vu les statuts de la CCBTA notamment les compétences qui lui ont été transférées ;  
Vu la délibération n° 20-037 du 22 juin 2020 relative aux représentants au sein de la commission d'appel d'offres ;

Considérant que la Communauté de communes est tenue de constituer une Commission d'Appel d'offres (CAO) compétente pour l'attribution de tous les types de contrats ou marchés - tant de services et de fournitures (y compris marchés de maîtrise d'œuvre et de prestations intellectuelles) que de travaux - d'un montant supérieur ou égal aux seuils européens de procédure formalisée ;

Considérant l'article L1411-5 du CGCT, la commission est présidée par le président de la communauté de communes ou son représentant et a minima par 5 membres titulaires et 5 suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle des élus au sein de l'assemblée communale ;

Considérant que Monsieur le Président est Président de droit de chaque commission ;

Considérant l'installation de nouveaux membres au conseil communautaires et dès lors, qu'il convient de procéder à l'élection de l'ensemble des membres de la commission d'appel d'offres ;

**Où l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire dans les conditions de  
majorité prévue par la loi :**

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-029-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

Article 1 : Dit que la délibération communautaire n°20-037 du 22 juin 2020 relative aux représentants au sein de la commission d'appel d'offres est abrogée.

Article 2 : Procède au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants, le Président étant président de droit. En application de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Article 1 : Candidats pour la liste unique :

Titulaires
M Jean Marie FOURNIER
M. Gilles DUMAS
M. Gilles DONADA
M. Jean Marie GILLES
Mme Judith FLORENT

Suppléants
Mme Catherine CLIMENT
Mme Myriam NESTI
M. Jean Pierre PERIGNON
Mme Lucie ROUSSEL
M. Dominique PIERRE

Article 2 : En application de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret. **Après vote le Conseil à l'unanimité approuve la liste unique proposée.**

Article 3 : Fonctionnement de la CAO : le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents. En cas d'empêchement, les membres suppléants sont **convoqués suivant l'ordre de la liste telle qu'exposée à l'article 2 de la présente.**

Article 4 : Dit que :

- L'ouverture des plis des contrats ou marchés d'une valeur égale ou supérieure aux seuils européens est effectuée à minima par un agent de la CCBTA et d'un élu membre de la CAO.
- Peuvent participer aux réunions de la CAO d'autres membres avec voix consultative.
- Tout projet d'avenant à des contrats ou marchés qui lui ont été initialement soumis et qui entraînerait une augmentation du montant global dudit contrat ou marché de plus de 5.00 %, est soumis pour avis à la CAO.
- Le rejet des offres inappropriées, irrégulières ou anormalement basses n'est pas prononcé par la CAO.
- La CAO n'est pas compétente pour attribuer les types de contrats ou marchés qui, dans le cadre d'une procédure formalisée, sont passés en procédure adaptée au titre de la procédure des « petits lots » (CCP, article R2123-1).

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-029-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

Article 5 : Les délibérations de la commission d'appel d'offres peuvent être organisées à distance dans les conditions de l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial.

Article 6 : Déclare la Commission d'Appel d'offres de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence installée.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire

Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ

Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le

**Séance du 12 Avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-027		
OBJET		
<p>Élection de membres Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Garrigues et Costières de Nîmes</p>		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCAION		
-		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

**Etaient présents :** Mmes et MM. Boyer Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOGASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etait absent :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L2121-33, L5211-1 et L5721-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral (modifié) n°2001-324-4 du 2 novembre 2001 portant création de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) entre les communes de Beaucaire, Bellegarde, Fourques, Jonquières-Saint-Vincent et Vallabrègues ;

Vu les statuts de la CCBTA et les compétences qui lui ont été transférées ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Garrigues et Costières de Nîmes datés du 03 décembre 2018 ;

Vu la délibération communautaire n°20-048 du 22 juin 2020 relative à l'élection des membres du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Garrigues et Costières de Nîmes ;

Vu les sièges vacants pour représenter la commune de Vallabrègues parmi ceux de la CCBTA au sein du PETR Garrigues et Costières de Nîmes ;

Considérant que la CCBTA est membre du Syndicat Mixte Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Garrigues et Costières de Nîmes et que, conformément à l'article 6 des statuts, la CCBTA possède 10 sièges de titulaires et 10 sièges de suppléants ;

Considérant l'article 6 des statuts, au sein du Comité Syndical chaque EPCI membre désigne le nombre de délégués titulaires et le même nombre de suppléants ; qu'en l'absence d'un délégué titulaire, un délégué suppléant du même EPCI a voix délibérative ; les suppléants peuvent toutefois accompagner, sans voix délibérative, les délégués titulaires lorsque ceux-ci sont présents ;

Considérant l'installation de nouveaux membres au conseil communautaire et que plusieurs sièges sont vacants au sein des délégués pour représenter la commune de Vallabrègues parmi ceux CCBTA, il convient de procéder à l'élection de deux titulaires et de deux suppléants ;

Qu'il s'agît d'un suffrage uninominal majoritaire à trois tours sauf si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir ; auquel cas, et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement, et il en est donné lecture par le Président ;

Qu'en principe et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, il est procédé par scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf si le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder ainsi ;

**Où l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

Article 1 : Décide de procéder au vote à mains levées, à l'élection des délégués de la CCBTA au PETR :

Article 2 : Se porte candidate pour le titulaire situé en neuvième position

Madame Sylvie ROSSIGNOL PUT

Est élue à l'unanimité, la déléguée titulaire :

Madame Sylvie ROSSIGNOL PUT

Article 3 : Se porte candidate pour le titulaire situé en dixième position :

Madame Eliane LACROIX

Est élu à l'unanimité, la déléguée titulaire :

Madame Eliane LACROIX

Article 4 : Se porte candidate pour le suppléant situé en neuvième position :

Madame Céline DANIELOU

Est élue à l'unanimité, la déléguée suppléante :

Madame Céline DANIELOU

Article 4 : Se porte candidat pour le suppléant situé en dixième position :

Monsieur Francis VALAT

Est élu à l'unanimité, le délégué suppléant :

Monsieur Francis VALAT

Article 5 : Autorise le président à signer tous documents nécessaires à la présente.

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-027-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.  
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ



Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le

**Séance du 12 Avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-026		
OBJET		
Élection d'un membre Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCAION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

**Etaient présents :** Mmes et MM. Boyer Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etait absent :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L2121-33, L5211-1 et L5711-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral (modifié) n°2001-324-4 du 2 novembre 2001 portant création de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) entre les communes de Beaucaire, Bellegarde, Fourques, Jonquières-Saint-Vincent et Vallabègues ;

Vu les statuts de la CCBTA et les compétences qui lui ont été transférées ;

Vu la délibération relative à la désignation de représentants au sein du PETR Garrigues et Costières de Nîmes ;

Vu la délibération communautaire n°20-056 du 22 juin 2020 relative à l'élection des membres du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER ;

Vu le siège vacant au sein du Groupe d'Action Locale (GAL) ;

Considérant qu'un Groupe d'Action Locale (GAL) est un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics installés dans des territoires ruraux et chargés de la mise en place d'une stratégie de développement organisée en accord avec le programme européen appelé « Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER) » ;

Considérant que les fonds Leader sont distribués au niveau du GAL. Le GAL regroupe des élus locaux et des représentants d'établissements publics comme des entreprises, des chambres consulaires ou des associations ;

Considérant que le Groupe d'Action Locale (GAL) - ce dernier agissant comme un comité de direction du programme LEADER - comprend 2 représentants -1 titulaire et 1 suppléant -

Considérant que le Conseil ayant désigné les représentants au sein du PETR Garrigues et Costières de Nîmes, il est proposé de délibérer pour préciser que deux de ses représentants seront membres du GAL ;

Considérant l'installation de nouveaux membres au conseil communautaire et qu'un siège est vacant au sein des délégués, il convient de procéder à l'élection d'un délégué suppléant ;

Qu'en principe et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, il est procédé par scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf si le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder ainsi ;

**Où l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

Article 1 : Décide de procéder, au vote à main levée, à l'élection du délégué suppléant :

Article 2 : Se porte candidate :

Madame Eliane LACROIX

Article 3 : Est élu à l'unanimité, la déléguée suppléante :

Madame Eliane LACROIX

Article 4 : Autorise le président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente.

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-026-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

Certifié  
exécutoire,  
compte tenu  
de la  
transmission  
en  
préfecture le  
la  
publication  
le

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

*Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire*

*Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ



**Séance du 12 Avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-024		
OBJET		
Élection d'un membre Société Publique Locale Terre d'Argence SPL		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCATION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

**Etaient présents :** Mmes et MM. Boyer Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etait absent :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L1521-1, L1524-5, L1531-1, L2121-2, L2121-33, L5211-1 et L5721-2 ;

Vu le Code de commerce, notamment les articles R210-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral (modifié) n°2001-324-4 du 2 novembre 2001 portant création de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) entre les communes de Beaucaire, Bellegarde, Fourques, Jonquières-Saint-Vincent et Vallabrègues ;  
Vu les statuts de la CCBTA et les compétences qui lui ont été transférées ;

Vu les statuts de la SPL Terre d'Argence datés du 23 juin 2014 ;

Vu la délibération 20-041 du 22 juin 2020 relative à l'élection des membres à la Société Publique Locale Terre d'Argence ;

Vu le siège vacant pour représenter la CCBTA au sein des délégués au Conseil d'Administration ;

Considérant que la CCBTA est actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) « Terre d'Argence » ;

Qu'en ce qui concerne la désignation pour siéger au sein du Conseil d'Administration, l'article 13 des statuts dispose que les représentants au conseil d'administration sont désignés parmi les membres par l'assemblée délibérante des collectivités actionnaires de la SPL ; la répartition du nombre de sièges s'effectue en proportion du capital que les actionnaires détiennent respectivement ; étant donné l'apport, la CCBTA dispose de 8 sièges ;

Considérant l'installation de nouveaux membres au conseil communautaire et qu'un siège est vacant au sein des délégués au Conseil d'Administration, il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire ;

Considérant qu'en termes de modalités de scrutin, les statuts ne prévoient ni de dispositions de renvoi au CGCT (art L5211-1 et L2121-21) ni de dispositions spécifiques, alors le conseil communautaire demeure, par principe, libre de terminer les modes de scrutin applicable soit uninominal ou liste ;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L2121- 21 du CGCT, il est procédé par scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf si le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas procéder ainsi ;

**Ouï l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

Article 1 : Décide de procéder par vote à mains levées, à l'élection du délégué titulaire situé en seconde position :

Article 2 : Se porte candidat :

Monsieur Jean Marie GILLES

Article 3 : Est élu à l'unanimité, le délégué titulaire :

Monsieur Jean Marie GILLES

Article 4 : Autorise le président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente.

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-024-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

*Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire*

Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ

15 AVR. 2021

Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

### Séance du 12 Avril 2021

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-025		
OBJET		
Élection d'un membre Conseil d'exploitation Office de Tourisme (OT)		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCAION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-025-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

**Etaient présents :** Mmes et MM. Boyer Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etait absent :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L2121-33, L5211-1 et L5711-1 ;

Vu le Code du tourisme ;

Vu l'arrêté préfectoral (modifié) n°2001-324-4 du 2 novembre 2001 portant création de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) entre les communes de Beaucaire, Bellegarde, Fourques, Jonquières-Saint-Vincent et Vallabrègues ;  
Vu les statuts de la CCBTA et les compétences qui lui ont été transférées ;

Vu la délibération n°16-099 du 24 octobre 2016 portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière exploitant un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°16-115 en date du 12 décembre 2016 approuvant les statuts de l'office de tourisme Beaucaire Terre d'Argence ;

Vu la délibération communautaire n°20-059 du 22 juin 2020 relative à l'élection des membres au sein du conseil d'exploitation de l'office de tourisme ;

Vu le siège vacant au sein dudit conseil ;

Considérant qu'en tant que SPIC, l'office de tourisme est doté de l'autonomie financière et est administrée sous l'autorité du président de la CGT et du conseil communautaire ;

Considérant l'article 8 des statuts, le conseil d'exploitation comprend 20 membres répartis en 2 collèges à savoir le collège des élus et celui des professionnels du tourisme ;

Considérant l'installation de nouveaux membres au conseil communautaire et qu'un siège est vacant au sein des représentant du collège des élus, il convient de procéder à l'élection d'un représentant ;

Considérant qu'en termes de modalités de scrutin, les statuts ne prévoient ni de dispositions de renvoi au CGCT (art L5211-1 et L2121-21) ni de dispositions spécifiques, alors le conseil communautaire demeure, par principe, libre de terminer les modes de scrutin applicable soit uninominal ou liste ;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L2121- 21 du CGCT, il est procédé par scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf si le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas procéder ainsi ;

**Où l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

Article 1 : Décide de procéder au vote à mains levées, à l'élection du représentant du collège des élus :

Article 2 : Se porte candidat :

Monsieur Jean Marie GILLES

Article 3 : Est élu à l'unanimité, le représentant du collèges des élus :

Monsieur Jean Marie GILLES

Article 4 : Autorise le président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente.

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-025-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

Certifié  
exécutoire,  
compte tenu  
de la  
transmission  
en  
préfecture le  
la  
publication  
le

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

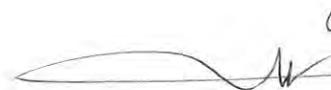
*Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire*

*Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

15 AVR. 2021

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ



**Séance du 12 Avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-028		
OBJET		
Élection d'un membre Syndicat Mixte SCOT Sud Gard		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCAION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

**Etaient présents :** Mmes et MM. Boyer Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOGASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etait absent :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L2121-33, L5211-1 et L5711-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral (modifié) n°2001-324-4 du 2 novembre 2001 portant création de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) entre les communes de Beaucaire, Bellegarde, Fourques, Jonquières-Saint-Vincent et Vallabrègues ;  
Vu les statuts de la CCBTA et les compétences qui lui ont été transférées ;

Vu la délibération du conseil syndical n° 2018-12-11-2d du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard modifiant ses statuts ;

Vu la délibération communautaire n°20-046 du 22 juin 2020 relative à l'élection des membres du Syndicat Mixte SCOT Sud Gard ;

Vu le siège vacant pour représenter la commune de Vallabrègues parmi ceux CCBTA au sein du conseil syndical ;

Considérant que la CCBTA est membre du « Syndicat Mixte SCOT Sud Gard et que, conformément à l'article 7 des statuts, la CCBTA possède 9 sièges de délégués titulaires et qu'il n'est pas attendu de délégués suppléants ;

Considérant l'installation de nouveaux membres au conseil communautaire et qu'un siège est vacant au sein des délégués, il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire ;

Considérant qu'il s'agit d'un suffrage uninominal majoritaire à trois tours sauf si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir ; auquel cas, et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement, et il en est donné lecture par le Président ;

Considérant qu'en principe et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, il est procédé par scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf si le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder ainsi ;

**Où l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

Article 1 : Décide de procéder par vote à mains levées, à l'élection du délégué titulaire situé en neuvième position :

Article 2 : Se porte candidat :

Monsieur Jean Marie RAYMOND

Est élu, à l'unanimité, le délégué titulaire :

Monsieur Jean Marie RAYMOND

Article 3 : Autorise le président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente.

Certifié  
exécutoire,  
compte tenu  
de la  
transmission  
en  
préfecture le  
la  
publication  
le

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

*Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire*

*Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

15 AVR. 2021

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ



*[Handwritten signature]*

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-028-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-037		
OBJET		
Budget annexe MERARDE approbation du compte de gestion 2020		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCACTION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

**Etaient présents :** Mmes et MM. Boyer Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etaient absents :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

**Vu** le budget primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats,

**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2020 accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Considérant** que le compte de gestion 2020 dressé par M. le Receveur est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

**Oùï l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :**

☛ **Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2020, dressé par M. le Receveur, annexé à la présente délibération et donne quitus au Trésorier.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ



**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-036		
OBJET		
Budget annexe ZI DOMITIA approbation du compte de gestion 2020		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCAION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19,  
après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

**Etaient présents :** Mmes et MM. Boyer Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etaient absents :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

**Vu** le budget primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats,

**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2020 accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Considérant** que le compte de gestion 2020 dressé par M. le Receveur est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

**Où l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :**

☛ **Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2020, dressé par M. le Receveur, annexé à la présente délibération et donne quitus au Trésorier.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ



Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le



**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
<b>21-046</b>		
OBJET		
Budget principal approbation du compte de gestion 2020		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCACTION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le Conseil de la Communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » issu du renouvellement est assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

**Etaient présents :** Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUGASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etaient absents :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

**Vu** le budget primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats,

**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2020 accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Considérant** que le compte de gestion 2020 dressé par M. le Receveur est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

**Où l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :**

☛ **Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2020, dressé par M. le Receveur, annexé à la présente délibération et donne quitus au Trésorier.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ



15 AVR. 2021

Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le



**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-043		
OBJET		
Compte de gestion 2020 OT		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCACTION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

**Etaient présents :** Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOGASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etaient absents**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

**Conformément à l'article L 5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL**

Le Président expose à l'Assemblée,

Vu le budget primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et mandats,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2020, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Vu la délibération n°OT-21-03 du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme prise en séance du 29 mars 2021,

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-043-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

Considérant que le compte de gestion 2020 dressé par Madame la Trésorière de Beaucaire est conforme aux écritures de la comptabilité administrative

**Où l'exposé du Président, Après en avoir délibéré,  
Le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

**Article 1 :** Approuve le compte de gestion de l'exercice 2020, dressé par Madame la Trésorière de Beaucaire, annexé à la présente délibération et lui donne quitus.

**Article 2 :** Autorise le Président à signer tous documents afférents à la présente.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

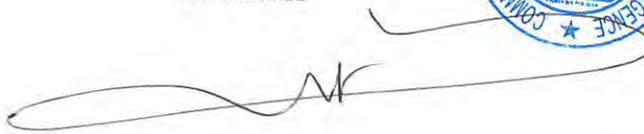
*Le Président de la Communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et la Trésorière sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme.*

15 AVR. 2021

A Beaucaire, le

Le Président,  
Juan MARTINEZ

**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-045		
OBJET		
Budget annexe ENVIRONNEMENT approbation du compte de gestion 2020		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCAZION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ

**Etaient présents :** Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etaient absents :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

**Vu** le budget primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats,

**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2020 accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Considérant** que le compte de gestion 2020 dressé par M. le Receveur est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

**Où l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :**

**Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2020, dressé par M. le Receveur, annexé à la présente délibération et donne quitus au Trésorier.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

**15 AVR. 2021**

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ



Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le



**Séance du 12 Avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-084		
OBJET		
Convention de superposition d'affectation d'ouvrages Entre la CCBTA et l'ASA du Canal d'Irrigation de Beaucaire		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCAZION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ

**Etaient présents :** Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUGASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etait absent :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Vu le décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment l'article L566-12-1 fixant les modalités de mise à disposition des digues ou ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) et notamment les articles L2123-7 relatif aux conventions de superposition d'affectation et R. 2123-15 à R. 2123-17 ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code des transports, notamment les articles R4241-68 à 71 ;

Vu les statuts de l'ASA du Canal d'Irrigation de Beaucaire ;

Vu les statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence et notamment sa compétence en matière d'actions en faveur du développement de l'économie touristique dont l'aménagement de pistes cyclables ;

Vu le projet de convention de de superposition d'affectation (CSA) annexé ;

**Considérant :**

Que le CG3P institue une procédure relative aux situations de superposition d'affectations sur un même immeuble appartenant au domaine public. Cette superposition a pour objectif qu'un immeuble dépendant du domaine public d'une personne publique, en raison de son affectation à un service public ou à l'usage du public puisse - tout en restant la propriété de cette personne publique - faire l'objet d'une ou de plusieurs affectations supplémentaires relevant de la domanialité publique dans la mesure où ces affectations sont compatibles avec l'affectation initiale ;

Que le projet de convention annexée, pris en application du CG3P, a pour objet de fixer la superposition de l'affectation initiale et de l'affectation supplémentaire des ouvrages entre l'ASA (pour la création et l'entretien d'ouvrages d'art, ainsi que toutes les améliorations nécessaires au maintien de l'irrigation des terrains situés dans le périmètre de l'ASA permettant la pérennité de l'agriculture sur ce périmètre, qui est l'affectation initiale) et la CCBTA (pour la destination piétonnière et cyclable de l'itinéraire qui est la 1<sup>ère</sup> affectation) ;

Qu'il convient donc de déterminer les attributions et obligations de chacune des parties ;

Que la convention n'est pas génératrice de droits réels au sens de l'article L 2126-6 du CG3P et est accordée à titre gratuit dans la mesure où la superposition d'affectation ne génère ni dépenses, ni privation de revenus pour l'ASA ;

Qu'enfin, la convention entre en vigueur le lendemain du jour de sa signature par les parties et est consentie pour une durée illimitée à compter de sa date de signature par celles-ci ;

**Où l'exposé du Président**

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :**

Article 1<sup>er</sup> : Approuve la convention de superposition d'affectation initiale et supplémentaire des ouvrages telle qu'annexée.

Article 2 : Dit que cette convention est consentie à titre gracieux ; elle entre en vigueur le lendemain du jour de sa signature par les parties et est consentie pour une durée illimitée à compter de sa date de signature par celles-ci.

Article 3 : Autorise Monsieur le président de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence à accomplir tous les actes relatifs à l'application de la présente.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

*Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire*

Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ

15 AVR. 2021

Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-084-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021



**Séance du 12 Avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
<b>21-083</b>		
OBJET		
<p>Délibération portant adhésion au service « protection des données » du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD) et rapportant la délibération n°20-152 du 14 décembre 2020</p>		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCATIION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le Conseil de la Communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » issu du renouvellement est assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ

Etaient présents : Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

Etaient absents :

Procuration : PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Le Président expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne (RGPD), proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard (CDG30).

Le règlement général européen de protection des données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Ce règlement a apporté certaines modifications en matière de protection des données personnelles.

Depuis 2018, ce règlement responsabilise les entreprises et collectivités sur la protection des données qu'elles collectent et la sécurité des systèmes d'information. Il renforce les obligations des collectivités en matière de respect des libertés et droits fondamentaux des personnes vis-à-vis de leurs données. Le pouvoir de sanction de la CNIL a également augmenté considérablement et le non-respect de cette réglementation peut entraîner des sanctions financières lourdes.

Le RGPD impose à chaque collectivité de désigner un délégué à la protection des données (DPD). La CCBTA a désigné dès l'entrée en vigueur du règlement un agent en tant que DPD, celui-ci a effectué un diagnostic puis a mis en œuvre les mesures exigées par le règlement. Le DPD a quitté la CCBTA, l'autorité a désigné un agent de façon transitoire pour rester en conformité avec la réglementation dans l'attente de l'adhésion au service du CDG 30.

Considérant le volume important des obligations et le niveau d'expertise demandé en matière de protection de données, la mutualisation présente un intérêt certain.

Par l'article 25 de la loi statutaire, le CDG 30 est compétent pour assurer tout conseil en organisation et conseil juridique. Il propose la mise à disposition d'un délégué à la protection des données (DPD) mutualisé pour accompagner la collectivité dans sa mise en conformité.

Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans la continuité de cette démarche.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités d'exécution de la mission et les tarifs.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du bureau ;

Vu les délibérations n° 20-031 et n° 20-032 du 4 juin 2020 donnant respectivement délégation de pouvoir du Conseil au Président et au bureau ;

Vu le règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) ;

Vu la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le décret n° 2018-687 du 1er août 2018 pris pour l'application de cette loi ;

Vu la délibération du CDG 30 en date du 05 octobre 2018, créant le service « protection des données » du CDG 30, approuvant les conditions d'adhésion au service « protection des données » et les tarifs s'y rapportant ;

Vu la délibération n°20-152 du 14 décembre 2020 portant adhésion au service « protection des données » du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard uniquement pour la mission de suivi,

Considérant que la CCBTA a reçu un avis défavorable concernant la signature de la convention RGD pour l'unique mission de suivi,

Considérant qu'il y a lieu de rapporter la précédente délibération et de délibérer sur l'adhésion complète à la prestation proposée par le CDG du Gard,

Le Président propose au conseil communautaire :

- de mutualiser ce service avec le CDG 30,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le CDG30 « DPD personne morale » comme étant le DPD de la collectivité.

#### **Où l'exposé du Président,**

#### **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :**

Article 1 : Décide de rapporter la délibération n°20-152 du 14 décembre 2020,

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer la convention de mutualisation avec le CDG 30,

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale.

Article 4 : Autorise Monsieur le Président à désigner le CDG30 « DPD personne morale » comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

Article 5 : Décide d'imputer les dépenses d'un montant de 1250TTC pour la mise en place du service et d'un montant de 250 TTC annuel correspondant au coût de la convention de suivi au budget 2021.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ



**15 AVR. 2021**

Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le

**Séance du 12 Avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-082		
OBJET		
Délibération portant création d'un poste d'ingénieur territorial et mise à jour du tableau des effectifs		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCAION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

Etaients présents : Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FUGASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULLOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

Etaients absents :

Procuration : PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34,  
Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,  
Vu le tableau des effectifs joint en annexe,  
Considérant le besoin de la CCBTA de pourvoir à un poste de responsable d'équipes propreté urbaine et collecte des ordures ménagères,  
Considérant les profils des candidats retenus,  
Il est proposé :

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-082-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

- la création d'un poste permanent d'ingénieur territorial à temps complet, relevant de la catégorie A à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021,
- les fonctions exercées par l'agent seront précisées dans sa fiche de poste,
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné,
- la modification du tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021,
- en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires lors de la vacance de cet emploi, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3 et suivants de la loi du 26 janvier 1984.

**Oui l'exposé du Président,**

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :**

**Article 1 :** décide d'adopter la proposition du Président,

**Article 2 :** approuve la mise à jour du tableau des effectifs conformément à l'annexe jointe,

**Article 3 :** précise que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

*Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire

Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ

15 AVR. 2021




Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	30	33
QUESTION N°		
21-053		
OBJET		
Budget annexe THD approbation du compte administratif 2020		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
18	0	15
CONVOCAZION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence» étant assemblé en session ordinaire, au siège de la communauté à Beaucaire, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Gilles DUMAS, élu par le Conseil pour le vote du Compte Administratif

Etaient présents : Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUGASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

Etaient absents :

Procuration : PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

M. le Président présente aux membres du Conseil le compte administratif 2020 du budget THD identique au compte de gestion dressé par le Trésorier. Il s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT /SOLDE
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Fonctionnement	97 458,41	47 940,78	- 49 517,63
Investissement	249 042,81	249 042,81	0
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>			
Résultat de fonctionnement n-1		89 380,39	39 862,76
Résultat d'investissement n-1			0

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-053-BF  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

**Où l'exposé du Président,**

Le Président sort de la salle pour que le Conseil puisse délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire 18 voix pour et 15 abstentions Mmes et MM. BOYER Sylviane CAMAIONE Alberto (avec procuration ROLLAND Roger) CIMINO Audrey DEYDIER Hélène DONADA Gilles FOUGASSE Mireille MOURET Maurice PERIGNON Marie France (avec procuration ROUVIER Yvette) SOULIER Max THIEULOY Marie Pierre VIDAL Stéphane SANCHEZ Julien ( avec procuration de PERIGNON Jean Pierre) :

☛ **Approuve** le compte administratif 2020 du budget THD identique au compte de gestion dressé par le Trésorier.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.  
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ

15 AVR. 2021



**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-077		
OBJET		
Vote du Budget Primitif 2021 OT		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCAION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

Etaient présents : Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

Procuration : PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Le Président expose à l'Assemblée qu'après l'année 2020 durant laquelle le budget de l'Office de Tourisme avait été maintenu au même niveau que l'année 2019 afin de poursuivre la montée en puissance de l'action de l'Office de Tourisme, le budget 2021 fait l'objet d'une augmentation tant sur la section d'exploitation que sur la section d'investissement afin de poursuivre la stratégie engagée et de répondre à de nouveaux besoins : mise en place d'événements et d'animations touristiques, montée en puissance de l'activité commerciale, renfort des équipes professionnelles, moyens généraux pour requalifier les locaux d'accueil de l'OT ... La proposition budgétaire 2021 en retranscrit la volonté.

Vu les dispositions codifiées du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code du tourisme, notamment les articles L133-7 et -8 et R133-10 relatifs au budget ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;  
Vu la délibération n°16-115 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2016 relative à la création et à l'adoption des statuts de l'Office de Tourisme en Régie dotée de la seule autonomie financière exploitant un Service Public Industriel et Commercial ;  
Vu la délibération n°OT-21-06 du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme prise en séance du 29 mars 2021 ;

Il est proposé aux membres du Conseil d'Exploitation le budget primitif 2021 tel que présenté ci-dessous et détaillé dans la note jointe (2 annexes).

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	710 420,00 €	710 420,00 €
Section d'investissement	62 734,00 €	62 734,00 €

Soit un budget 2021 en équilibre tant en exploitation qu'en investissement après intégration des reports et prise en compte des résultats de l'exercice précédent suite aux délibérations précédentes.

**Où l'exposé du Président, Après en avoir délibéré,  
Le Conseil communautaire à l'unanimité :**

**Article 1 :** Vote le budget 2021 de l'Office de Tourisme en Régie/SPIC, tel que présenté ci-dessus.

**Article 2 :** Autorise le Président signer tous documents afférents à la présente.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.  
Le Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et la Trésorière sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ

15 AVR 2021




**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-071		
OBJET		
Vote BP 2021 ZI DOMITIA		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
34	0	0
CONVOCATION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ

Etaient présents : Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

Etaient absents :

Procuration : PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Vu les lois n°82-213 du 2 mars 1982,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable,  
Vu les dispositions codifiées dans le CGCT,

M. le Président propose aux membres du Conseil le budget primitif 2021, incluant le résultat de l'année 2020 et suite au vote du Compte Administratif 2020.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	14 202 297	14 202 297
Section d'investissement	13 971 512	13 971 512

Soit un budget en équilibre d'investissement, après intégration des reports, prise en compte du résultat de l'exercice précédent suite aux délibérations précédentes, et en équilibre sur la section de fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-071-BF  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

Où l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

☛ **Vote** le budget « ZI DOMITIA » de 2021 comme présenté ci-dessus.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.  
Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ



Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le

*(Handwritten signature and date)*  
15 AVR. 2021

**Séance du 12 avril 2021**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-080		
OBJET		
Vote du BP BUDGET PRINCIPAL 2021		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
19	15	0
CONVOCAZION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTIN

**Etaient présents :** Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOGASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etaient absents :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Vu les lois n°82-213 du 2 mars 1982,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable,  
Vu les dispositions codifiées dans le CGCT,

**M. le Président** propose aux membres du Conseil le budget primitif 2021, incluant le résultat de l'année 2020 et suite au vote du Compte Administratif 2020.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	19 282 637	21 889 526
Section d'investissement	16 640 199	16 640 199

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-080-BF  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

Soit un budget en équilibre d'investissement, après intégration des reports, prise en compte du résultat de l'exercice précédent et suite aux délibérations précédentes, et en suréquilibre sur la section de fonctionnement.

**Où l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire** Après en avoir délibéré, le conseil communautaire 19 voix pour et 15 contre Mmes et MM. BOYER Sylviane CAMAIONE Alberto (avec procuration ROLLAND Roger) CIMINO Audrey DEYDIER Hélène DONADA Gilles FOGASSE Mireille MOURET Maurice PERIGNON Marie France (avec procuration ROUVIER Yvette) SOULIER Max THIEULOY Marie Pierre VIDAL Stéphane SANCHEZ Julien ( avec procuration de PERIGNON Jean Pierre) :

☛ **Vote** le budget « BP PRINCIPAL » de 2021 comme présenté ci-dessus.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

**15 AVR. 2021**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire  
Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

### Séance du 12 Avril 2021

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-081		
OBJET		
<b>Délibération portant suppression et création de postes</b>		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
19	0	15
CONVOCAION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

**Etaient présents :** Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THIEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etaient absents :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL

Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34,  
Vu le tableau des effectifs,  
Vu l'avis du Comité Technique du 25 mars 2021,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Suite aux mouvements du personnel et des évolutions des postes, il appartient au conseil communautaire de la CCBTA de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Concernant les suppressions de poste, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-081-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

Il est proposé la suppression des postes permanents suivants :

- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (C) : mutation,
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet (C) : départ à la retraite,
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (C) : avancements de grade.

Dans le cadre des avancements de grade 2021, il est proposé la création des postes permanents suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (C)
- 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> principal à temps complet (B)

Les postes devenus vacants suite aux avancements seront supprimés par délibération ultérieure après avis du comité technique.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire 19 voix pour et 15 abstentions Mmes et MM. BOYER Sylviane CAMAIONE Alberto (avec procuration ROLLAND Roger) CIMINO Audrey DEYDIER Hélène DONADA Gilles FOUASSE Mireille MOURET Maurice PERIGNON Marie France (avec procuration ROUVIER Yvette) SOULIER Max THIUELOY Marie Pierre VIDAL Stéphane SANCHEZ Julien ( avec procuration de PERIGNON Jean Pierre) :

**Article 1** : décide d'adopter la proposition du Président,

**Article 2** : approuve la mise à jour du tableau des effectifs conformément à l'annexe jointe,

**Article 3** : précise que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

*Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire*

Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ

15 AVR 2021



Certifié exécutoire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le  
la publication le

Accusé de réception en préfecture  
030-243000585-20210412-21-081-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	31	34
QUESTION N°		
21-088		
OBJET		
Plan d'actions 2021		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
19	0	15
CONVOCATION		
06/04/2021		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le douze avril deux mille vingt et un, le conseil communautaire de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la salle des Sources à Bellegarde pour respect des règles de distanciation physiques liées au COVID 19, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ,

**Etaient présents :** Mmes et MM. BOYER Sylviane, CAMAIONE Alberto, CHARDON CLIMENT Catherine, CIMINO Audrey, DEYDIER Hélène, DONADA Gilles, DUMAS Gilles, FLORENT Judith, FOUGASSE Mireille, FOUQUE Alain, FOURNIER Jean Marie, GIBERT Christophe, GILLES Jean Marie, GRANIER Jean Paul, MARMIER Stéphanie, MARTIN Frédéric, MARTINEZ Juan, MOURET Maurice, MUNOZ Aurélie, NESTI Myriam, NOAILLES DUPLISSY Pascale, PERIGNON Marie France, PIERRE Dominique, POIRIER Delphine, RIGAL Olivier, ROUSSEL Lucie, SANCHEZ Julien, SEGERS Claudine, SOULIER Max, THEULOY Marie Pierre, VIDAL Stéphane

**Etait absent :**

**Etaient absents :**

**Procuration :** PERIGNON Jean Pierre à Julien SANCHEZ, Roger ROLLAND à Alberto CAMAIONE, Yvette ROUVIER à Marie France PERIGNON

**Conformément à l'article L 5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Olivier RIGAL**

Le Président expose à l'Assemblée que l'Office de Tourisme poursuit ses actions pour le développement touristique du territoire selon la feuille de route stratégique définie après la réflexion collective menée de novembre 2018 à juin 2019 avec l'ensemble des acteurs touristiques du territoire, des élus et de nombreux autres acteurs associatifs et économiques, du territoire.

Après une année 2020, durant laquelle l'Office de Tourisme, malgré le contexte particulier lié à la situation sanitaire, a su développer de nouvelles prestations touristiques et mettre en place de nouvelles actions de promotion (accueils de presse, réalisation de vidéos sur les atouts touristiques du territoire...), il est proposé la poursuite des actions de l'Office de Tourisme selon le plan d'actions annexé à la présente.

Vu le Code du tourisme ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la CCBTA et notamment sa compétence « actions en faveur du développement de l'économie touristique » ;

Vu la délibération n° 16-115 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2016 relative à la création et à l'adoption des statuts de l'Office de Tourisme en Régie dotée de la seule autonomie financière exploitant un Service Public Industriel et Commercial ;

Vu la délibération n° OT-21-07 du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme prise en séance du 29 mars 2021 ;

**Où l'exposé du Président,**

**le Conseil communautaire Après en avoir délibéré, le conseil communautaire 19 voix pour et 15 abstentions Mmes et MM. BOYER Sylviane CAMAIONE Alberto (avec procuration ROLLAND Roger) CIMINO Audrey DEYDIER Hélène DONADA Gilles FOUGASSE Mireille MOURET Maurice PERIGNON Marie France (avec procuration ROUVIER Yvette) SOULIER Max THIUELOY Marie Pierre VIDAL Stéphane SANCHEZ Julien ( avec procuration de PERIGNON Jean Pierre) :**

**Article 1 :** Approuve le plan d'actions 2021 de l'Office de Tourisme, tel que présenté en annexe.

**Article 2 :** Autorise le Président à signer tous documents afférents à la présente.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

*Le Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et la Trésorière sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme.*

*Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

A Beaucaire, le  
Le Président,  
Juan MARTINEZ.